



Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)

Rapport à destination du public

Exercice 2020

SOMMAIRE

SYNTHESE DU RAPPORT	5
A. ACTIVITE ET RESULTATS.....	9
A.1 Activité	9
A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances	9
A.1.2 Faits marquants de l'exercice 2020	10
A.1.3 Evolution du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020	11
A.2 Résultats de souscription.....	12
A.3 Résultats des investissements	13
A.3.1 Composition du portefeuille de placements	13
A.3.2 Performances du portefeuille de placements	14
A.4 Résultats des autres activités	14
A.5 Autres informations	14
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	15
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	15
B.1.1 L'organisation institutionnelle.....	15
B.1.2 Le Conseil d'Administration.....	15
B.1.3 La Direction Générale	16
B.1.4 Structure des fonctions clés	17
B.1.5 Politique de rémunération	18
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	19
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .	19
B.3.1 Présentation du système de gestion des risques	19
B.3.2 Mise en œuvre du système de gestion des risques	20
B.3.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité	21
B.3.4 Personne prudente.....	22
B.3.5 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation	22
B.4 Système de contrôle interne.....	22
B.4.1 Organisation du système de contrôle interne.....	22
B.4.2 Vérification de la conformité.....	23
B.5 Fonction d'audit interne.....	24
B.5.1 La politique d'audit interne	24
B.5.2 Le plan d'audit de GALIAN Assurances.....	24
B.6 Fonction actuarielle.....	24
B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle.....	24
B.6.2 Périmètre et gouvernance.....	25
B.7 Sous-traitance	25
B.8 Autres informations	25
C. PROFIL DE RISQUE	26
C.1 Risque de souscription	27
C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie.....	28
C.1.2 Concentration du risque de souscription non-vie	28

C.1.3	Techniques d'atténuation du risque	28
C.1.4	Evaluation prospective du risque de souscription et sensibilité	29
C.2	Risque de marché	29
C.2.1	Exposition au risque de marché	30
C.2.2	Concentration du risque de marché.....	30
C.2.3	Techniques d'atténuation du risque	30
C.2.4	Evaluation prospective du risque de marché et sensibilité.....	30
C.3	Risque de crédit.....	30
C.3.1	Exposition au risque de crédit	31
C.3.2	Concentration du risque de contrepartie.....	31
C.3.3	Techniques d'atténuation du risque	31
C.3.4	Evaluation prospective du risque de contrepartie et sensibilité.....	31
C.4	Risque de liquidité.....	31
C.4.1	Exposition au risque de liquidité	31
C.4.2	Concentration du risque de liquidité.....	31
C.4.3	Technique d'atténuation du risque de liquidité	32
C.4.4	Evaluation prospective du risque de liquidité et sensibilité.....	32
C.5	Risque opérationnel	32
C.5.1	Exposition au risque opérationnel.....	32
C.5.2	Techniques d'atténuation du risque	32
C.5.3	Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité	32
C.6	Autres risques importants	33
C.6.1	Exposition aux autres risques importants	33
C.6.2	Technique d'atténuation du risque	33
C.6.3	Evaluation prospective des autres risques importants et sensibilité.....	34
C.7	Autres informations	34
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	35
D.1	Actifs	35
D.1.1	Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité.....	35
D.1.2	Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers	36
D.2	Provisions techniques.....	37
D.2.1	Valeur des provisions techniques, des Best Estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité	37
D.2.2	Ecart de valorisation des provisions techniques	39
D.2.3	Niveau d'incertitude lié aux provisions techniques	39
D.3	Autres passifs	40
D.3.1	Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité.....	40
D.3.2	Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers.....	41
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	41
D.5	Autres informations	41
E.	GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR	42
E.1	Fonds propres.....	42
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	43

E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	45
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	45
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	45
E.6	Autres informations	45
F.	ANNEXES	46
F.1	Etat S.02.01.01	46
F.2	Etat S.05.01.02	48
F.3	Etat S.05.02.01	49
F.4	Etat S.17.01.02	50
F.5	Etat S.19.01.21	51
F.6	Etat S.23.01.01	53
F.7	Etat S.25.01.21	54
F.8	Etat S.28.01.01	55

SYNTHESE DU RAPPORT

Activités et Résultats

Filiale à 100 % de la société GALIAN, GALIAN Assurances propose principalement la **garantie financière** « Loi Hoguet » et la **Garantie des Loyers Impayés (GLI)**, à sa clientèle composée exclusivement de professionnels de l'immobilier.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs d'activité :

En M€	2020	2019	Ecart 2020 / 2019
Chiffre d'affaires	36.9	35.6	1.3
Résultat technique	4.8	5.9	- 1.0
Portefeuille de placements (valeur de marché)	178.5	161.3	17.3

- La **croissance du chiffre d'affaires de 1,3 M€** provient à la fois du développement de la garantie financière (ligne d'activité crédit-caution) et de la GLI (ligne d'activité pertes pécuniaires diverses).
- Le **résultat technique** est en baisse de **1 M€** principalement en raison de l'évolution défavorable des provisions pour sinistres à payer de la GLI, produit fortement corrélé aux impacts de la crise sanitaire (hausse du chômage et baisse des revenus des ménages). Les risques de la garantie financière sont maîtrisés.
- Le **portefeuille de placements** progresse de **17 M€** principalement en raison de la croissance du patrimoine immobilier.

L'année 2020 a été principalement marquée par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités du Groupe GALIAN, qui a su prendre les mesures nécessaires pour garantir la continuité de ses activités. Les **mesures exceptionnelles** prises lors du premier confinement, puis tout le long de l'année, ont permis au Groupe de maintenir un résultat net comparable à celui de l'année 2019.

Enfin, **un nouveau Plan Stratégique a été élaboré pour la période 2021-2023**, sans attendre la fin du plan stratégique en cours, afin de tenir compte des effets de la crise sur le développement à trois ans du Groupe GALIAN.

Système de Gouvernance

GALIAN Assurances s'appuie sur un système de gouvernance solide qui repose sur les acteurs suivants :

- **Le Conseil d'Administration** qui oriente la stratégie et veille à son exécution, en exerçant une fonction de surveillance sur :
 - ↳ les décisions et les actions de la Direction Générale,
 - ↳ la conformité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.
- **Les Dirigeants Effectifs, Directeur Général et Directrice Générale Déléguée**, qui mettent en œuvre la stratégie et sont responsables de la saine gestion de l'entreprise.
- **Le Comité de Direction** qui regroupe les deux dirigeants effectifs et l'ensemble des directeurs qui leur sont directement rattachés, pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des politiques et projets du plan stratégique, adoptés par le Conseil d'Administration.
- **Les fonctions clés** qui participent aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Des Comités viennent compléter le système de gouvernance afin de garantir une gestion saine et prudente de GALIAN Assurances :

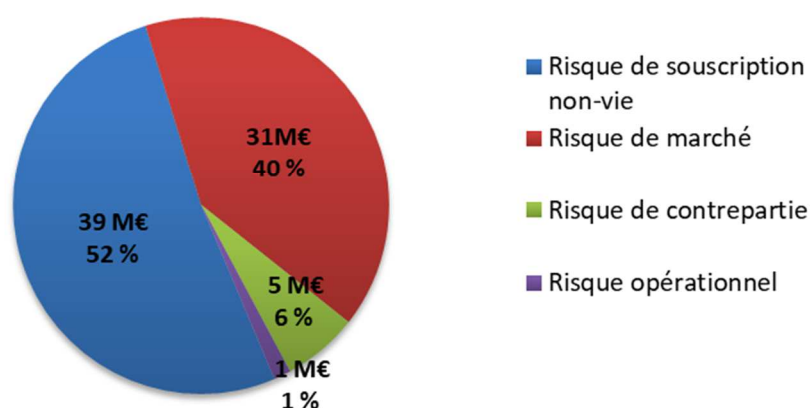
- **Les Comités du Conseil d'Administration** (Comité des Risques, Comité des Rémunérations et Comité des Nominations) permettent d'échanger l'information entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale.
- **Les Comités métiers, produits, des investissements et des fonctions clés** permettent quant à eux d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des projets du Plan Stratégique et de surveiller les risques auxquels GALIAN Assurances est ou pourrait être exposé.

Profil de risque

Le profil de risque de GALIAN Assurances n'a pas connu d'évolution notable en 2020. Les principaux risques auxquels est exposé GALIAN Assurances sont calculés selon la Formule Standard de Solvabilité 2 avec, par ordre d'importance :

- Le **risque de souscription**, correspondant aux pertes ou changements défavorables de la valeur des engagements d'assurance.
- Le **risque de marché**, en raison principalement de la valeur du patrimoine immobilier détenu au travers de diverses SCI.
- Le **risque de crédit** (risque de contrepartie), correspondant au risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (banques gestionnaires de trésorerie et des comptes à terme).
- Le **risque opérationnel**, correspondant au risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

Décomposition du SCR avant diversification (2020)



Aux risques quantifiés dans le SCR s'ajoutent d'autres risques qui font l'objet de dispositifs de suivi spécifiques, notamment les **risques émergents, de liquidité, stratégique et de réputation**.

L'ensemble de ces risques est évalué chaque année au travers du processus global ORSA.

Valorisations à des fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs qui composent le bilan économique de GALIAN Assurances sont valorisées conformément aux normes Solvabilité 2, c'est-à-dire à leur juste valeur (ou valeur de marché). Comparés au bilan en normes sociales françaises, les écarts de valorisation les plus importants concernent :

- **L'actif :**
 - ↳ Les placements (principalement immobiliers), dont la valorisation à la valeur de marché conduit à inclure des plus-values latentes à l'actif du bilan économique ;
 - ↳ La non prise en compte dans le bilan prudentiel des actifs incorporels.
- **Les provisions techniques :** valorisées d'après le calcul de la meilleure estimation (best estimate) des provisions de sinistres, de primes et de frais, augmentées d'une marge de risque, déduction faite des provisions pour primes émises non acquises.
- **Les impôts différés :** constatés selon les normes Solvabilité 2 et valorisés au bilan économique, alors qu'ils ne sont pas reconnus dans les comptes sociaux.

Gestion du capital

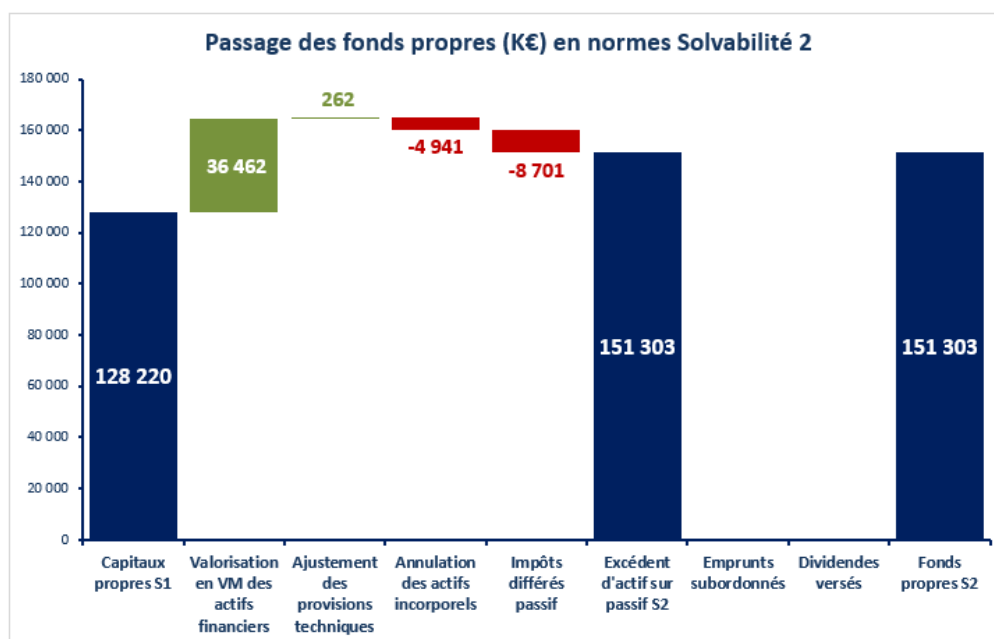
Pour évaluer ses besoins en fonds propres, GALIAN Assurances utilise la Formule Standard de la Directive Solvabilité 2.

L'évolution des fonds propres à trois ans est évaluée dans le cadre des projections ORSA et du Budget voté chaque fin d'année. Des évaluations intermédiaires peuvent être réalisées afin d'estimer l'impact sur le montant des fonds propres de décisions stratégiques futures ou du contexte économique externe.

L'intégralité des fonds propres en normes Solvabilité 2 indiqués au bilan économique est classé en Tier 1 et est donc éligible en couverture du MCR (*Minimum Capital Requirement* ou *Capital Requis Minimum*) et du SCR (*Solvency Capital Requirement* ou *Capital de Solvabilité Requis*).

Les Fonds propres Solvabilité 2 éligibles s'élèvent à **151,3 M€** et sont composés :

- Des **Fonds Propres sociaux** : Capital social et prime d'apport pour **109,8 M€** ;
- De la **Réserve de réconciliation** pour **41,5 M€**.



A fin 2020, GALIAN Assurances satisfait à ses exigences réglementaires avec un ratio de solvabilité de 354 %, en baisse de 30 points par rapport à 2019, mais toujours très au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

<i>Données en K€</i>	2020
Fonds propres éligibles	151 303
SCR	42 777
Ratio de couverture du SCR	354%
MCR	10 694
Ratio de couverture du MCR	1415%

Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances lors de sa séance du 25 mars 2021.

Conformément aux dispositions réglementaires, il a été communiqué à l'ACPR et publié sur le site internet du Groupe GALIAN.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

GALIAN Assurances est un acteur majeur du secteur des assurances pour les professionnels de l'immobilier. La compagnie exerce exclusivement une activité d'assurance non-vie en France, principalement sur deux activités : la **garantie financière** « Loi Hoguet » et la **Garantie des Loyers Impayés** (GLI).

La clientèle de GALIAN Assurances est composée d'agents immobiliers, administrateurs de biens, et syndics de copropriétés.

A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances

GALIAN Assurances est une société anonyme de droit français régie par le code des assurances au capital de 103 125 910 euros.

La société est filiale à 100 % de GALIAN, société coopérative holding. Son siège social se situe au 89, rue La Boétie – 75008 Paris.

GALIAN Assurances est soumise au contrôle de l'organe de supervision, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09.

Le commissariat aux comptes de GALIAN Assurances est assuré collégalement par le Cabinet SEC BURETTE et le Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES.

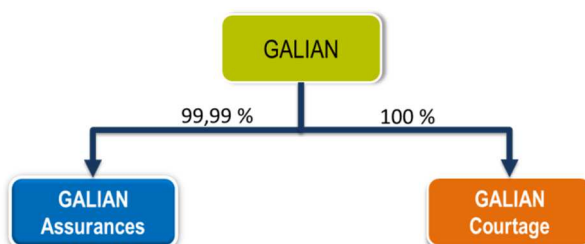
Cabinet SEC BURETTE

9, rue Malatiré
76000 ROUEN

Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES

185, avenue Charles De Gaulle
92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

GALIAN Assurances fait partie du Groupe GALIAN dont la structure capitalistique est présentée ci-dessous :



En complément de la structure juridique présentée ci-dessus, GALIAN Assurances détient des participations significatives dans douze SCI, à l'intérieur desquelles est logé son patrimoine immobilier.

GALIAN Assurances porte les risques inhérents aux produits suivants qui, hormis la caution locative pour étudiants, sont commercialisés et gérés par la société de courtage GALIAN Courtage :

Produit	Branche d'agrément	Ligne d'activité Solvabilité 2
Garantie Financière « Loi Hoguet »	15 caution	9 crédit-caution (non-vie)
Caution locative pour étudiants		
Garantie de financement des professionnels de l'immobilier dans le cadre de leur activité		
Garantie des Loyers Impayés	15 caution	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)
	16 pertes pécuniaires diverses	
Garantie du copropriétaire bailleur en cas de charges de copropriété supplémentaires résultant de la défaillance d'un ou plusieurs autres copropriétaires	15 caution	

A.1.2 Faits marquants de l'exercice 2020

☐ Conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 sur les activités du Groupe

La situation exceptionnelle liée à la pandémie mondiale de COVID-19 a contraint au cours du premier trimestre 2020 le Groupe GALIAN à prendre des mesures fortes et à adapter son organisation afin d'assurer la continuité de ses activités : déploiement du télétravail pour l'ensemble des collaborateurs, arrêt des projets non-clés, ajustement des contrats des prestataires, demande d'information sur les plans de continuité des activités des prestataires importants ou critiques, mise en place d'un dispositif de soutien aux sociétaires, ...

Ces mesures ont permis au Groupe GALIAN, malgré les effets de la crise sanitaire sur l'environnement économique, de maintenir son résultat grâce à l'activité commerciale qui s'est maintenue et à la maîtrise volontariste des frais de fonctionnement qui a permis quant à elle de compenser la dégradation de la sinistralité.

Au cours du second semestre 2020, il a été décidé d'établir un nouveau plan stratégique sans attendre la fin du plan stratégique en cours. Le Plan Stratégique 2021-2023 a été approuvé par le Conseil d'Administration en décembre 2020. Il affirme l'ambition de GALIAN de devenir l'assureur de référence des professionnels de l'immobilier, en restant leader sur la garantie financière et en le devenant sur la Garantie des Loyers Impayés ainsi que sur les produits de courtage utilisés par les professionnels pour leurs activités et pour leurs clients.

☐ Reprise de la provision pour sinistres éventuels

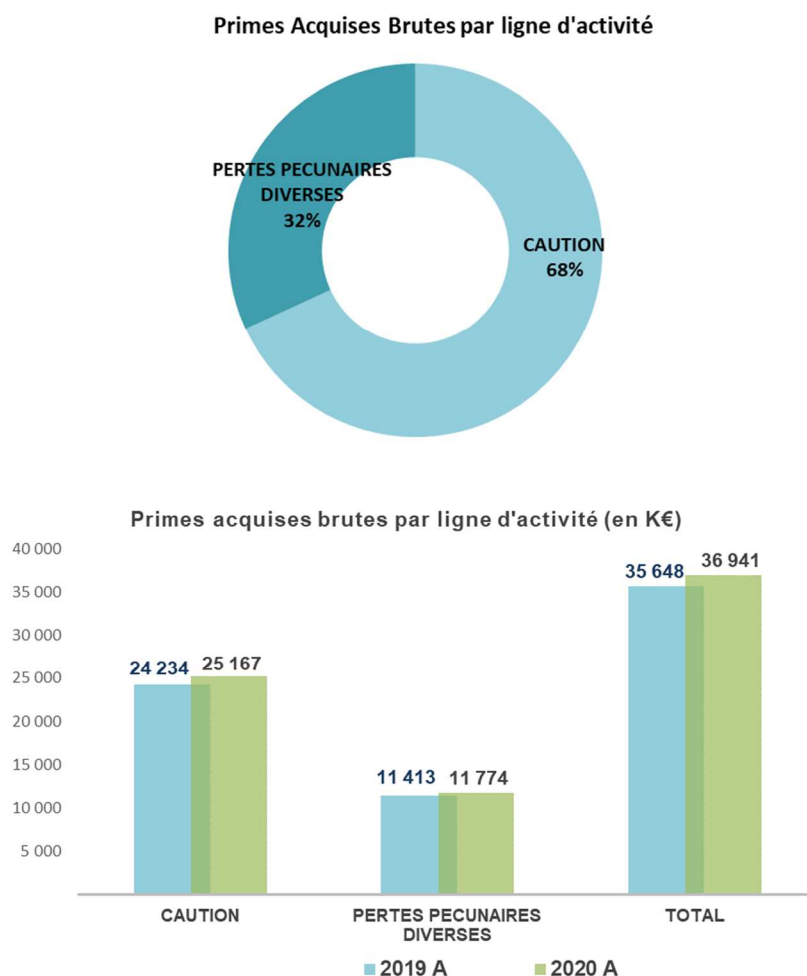
Au regard de l'augmentation des risques, notamment du risque de souscription de l'activité de la Garantie des Loyers Impayés, conséquence de la crise sanitaire, GALIAN Assurances a décidé de reprendre en partie la provision pour sinistres éventuels constituée en 2017.

❑ Participations dans les SCI

- Acquisition par une des SCI de locaux à usage locatif au 12 rue de Berri à Paris 8^{ème}.
- Souscription à 100 % à l'augmentation de capital de deux SCI consécutive à l'acquisition de deux nouveaux immeubles situés avenue Victor Hugo à Paris 16^{ème} et avenue Myron Herrick à Paris 8^{ème}.
- Création d'une nouvelle SCI pour un montant de capital social de 100 € détenu à 99 % par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a été créée dans le but de porter une nouvelle acquisition d'immeuble.

A.1.3 Evolution du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020

En 2020, la répartition du chiffre d'affaires n'a pas évolué :



En 2020, malgré le contexte de crise sanitaire et économique lié à la pandémie de la COVID-19, le **chiffre d'affaires a progressé de +4 %** par rapport à fin 2019 principalement grâce aux affaires nouvelles souscrites sur le portefeuille garantie financière (+0,9 M€ de primes) et à la progression du chiffre d'affaires sur le produit de GLI (+0,4 M€).

A.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-dessous présente, par ligne d'activité, le résultat technique net de GALIAN Assurances établi selon les normes comptables françaises. Ce résultat comprend le chiffre d'affaires (primes acquises brutes), les charges des sinistres y compris les frais de gestion, les charges d'acquisition et de gestion et le solde de réassurance.

Montants en K€	2020			2019			Ecart		
Line Of Business (LOB)	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net
LOB 9 : Crédit-caution (non-vie)	11 036	- 449	10 587	9 678	- 434	9 244	1 358	- 15	1 342
LOB 12 : pertes pécuniaires diverses (non-vie)	- 5 568	- 185	- 5 753	- 1 929	- 1 462	- 3 391	- 3 638	1 277	- 2 362
TOTAL	5 468	- 634	4 834	7 749	- 1 895	5 853	- 2 281	1 261	- 1 020

Cf. Etats S.05.01.02 et S.05.02.01 en annexes pour plus de détails.

☐ Résultat technique

Le résultat de souscription brut de GALIAN Assurances au 31 décembre 2020 est bénéficiaire de 5,5 M€ contre 7,7 M€ en 2019 (-30 %). Il se décompose de la manière suivante :

- **La progression des primes brutes de +1,3 M€.**
- **Une charge des sinistres brute en hausse** en raison principalement de la dégradation de la sinistralité sur la Garantie des Loyers Impayés, produit impacté défavorablement pour les effets de la crise sanitaire sur les revenus des ménages. Les risques de la garantie financière restent maîtrisés, tout comme les frais de règlement et de chargement de gestion.
- **La stabilité des charges d'acquisition et de gestion**, grâce à un effort de rationalisation des dépenses compte tenu du contexte de crise.

☐ Le résultat de réassurance

Le résultat de réassurance s'est amélioré en 2020. La charge des sinistres cédés en réassurance a été moins importante en raison principalement de la baisse des cessions de sinistres sur exercices antérieures sur un portefeuille en run-off, GALIAN Assurances n'assurant plus que l'indemnisation des sinistres en cours jusqu'à leur clôture.

☐ Le résultat de souscription net

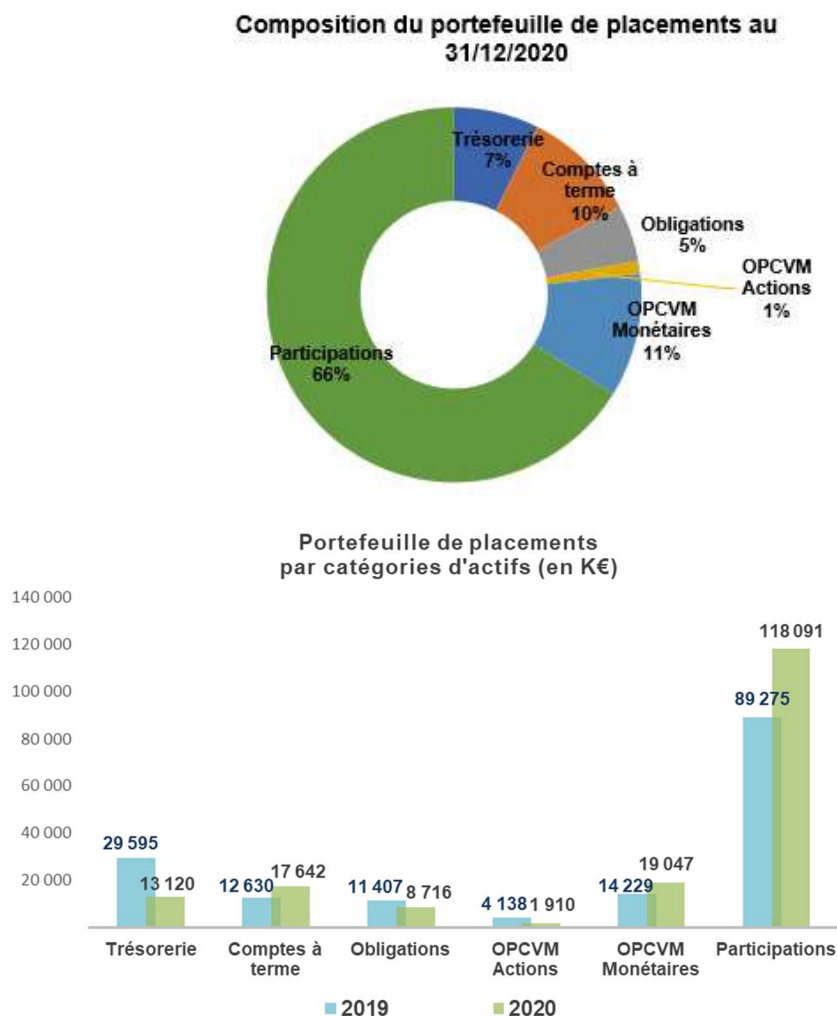
Le résultat de souscription net s'élève à 4,8 M€ en 2020 contre 5,9 M€ en 2019 soit une baisse de 1 M€.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Composition du portefeuille de placements

Le portefeuille de placements est valorisé au 31 décembre 2020 à 178,5 M€, en progression de +17,3 M€ par rapport à fin 2019.

Les participations représentent **66 %** du portefeuille de placements.



GALIAN Assurances a poursuivi en 2020 une politique prudente d'allocation d'actifs. Elle a ainsi privilégié les investissements sur le compartiment monétaire (OPCVM monétaires, comptes ou dépôts à terme), qui représentent près de 21 % des placements valorisés, auxquels s'ajoutent la trésorerie à hauteur de 7 %. Par ailleurs, les actifs immobiliers détenus sont des actifs à faible risque de dépréciation associant rendement et sécurité compte tenu de leur localisation géographique.

Au 31 décembre 2020, hors participations dans les SCI, le portefeuille affiche des plus-values latentes nettes de 109 K€. Après prise en compte des participations dans les SCI, le portefeuille de placements global est en plus-values latentes nettes de 36,3 M€.

A.3.2 Performances du portefeuille de placements

La performance globale du portefeuille de placements a progressé en 2020 majoritairement grâce à la valorisation et au rendement du patrimoine immobilier.

Après affectation des charges internes sur titres, les produits du portefeuille s'élèvent à 767 K€ en 2020 contre 401 K€ en 2019.

A.4 Résultats des autres activités

Le **résultat non technique** (3,6 M€) comprend en 2020, les évolutions des provisions pour risques transférés de GALIAN à GALIAN Assurances lors de l'apport partiel d'actifs.

Le **résultat exceptionnel** est déficitaire de -5 M€, en raison de la mise au rebut de développements informatiques devenus sans objet et le passage en pertes, de sinistres « garantie financière ».

A.5 Autres informations

Néant.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

GALIAN Assurances est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration et une Direction Générale.

B.1.1 L'organisation institutionnelle

B.1.1.1 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer notamment sur les questions relatives aux comptes de l'exercice et procéder à l'élection des administrateurs par les sociétaires.

B.1.1.2 Informations relatives à la délégation des responsabilités

L'Assemblée Générale confère en tant que de besoin tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter ses décisions et en parfaire la réalisation.

La Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration (*article 24 des statuts*).

B.1.2 Le Conseil d'Administration

B.1.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de GALIAN Assurances compte 12 administrateurs qui élisent un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-présidents et d'un Secrétaire Général.

Conformément aux statuts, les administrateurs de GALIAN détiennent une action qui leur est réservée.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances ont tous la qualité d'administrateur de GALIAN. Cela permet d'assurer une totale transparence entre la filiale et la société mère et de développer une vision commune de la stratégie et de l'organisation des activités au sein du Groupe GALIAN.

B.1.2.2 Principes de gouvernement d'entreprise

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances fixe les principes de gouvernance et de contrôle de la société. Le Conseil exerce ses missions en s'appuyant sur les travaux de comités et commissions (*cf. B.1.2.3 « Fonctionnement du Conseil d'Administration »*).

Le Conseil d'Administration, conformément à la Directive Solvabilité 2, exerce une fonction de surveillance sur la mise en œuvre de la stratégie, les décisions et les actions de la Direction Générale, ainsi que la conformité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

La mission du Conseil d'Administration consiste, en lien avec la Direction Générale, à déterminer les orientations stratégiques, à définir les politiques internes et à veiller à leur mise en œuvre. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

En particulier, le Conseil d'Administration :

- Nomme - en application de l'article 24 des statuts - le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée, et contrôle leur gestion de la société ;
- Débat des opérations majeures envisagées par la société ;
- Se tient informé de tout événement important concernant la société ;
- Veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires à travers les comptes qu'il arrête et le rapport annuel ;
- Convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;
- Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Entend au minimum une fois par an les responsables des fonctions clés.

B.1.2.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il arrête chaque année pour l'année à venir, sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'Administration et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres. Les délibérations du Conseil d'Administration reposent sur les travaux préparatoires réalisés par les comités suivants :

- Le **Comité des Risques**, composé des **trois** commissions suivantes :
 - ↳ La Commission des Finances ;
 - ↳ La Commission des Risques Techniques et Opérationnels qui regroupe deux Sous-Commissions :
 - La Sous-Commission « Garantie Financière » ;
 - La Sous-Commission « Autres Risques Techniques et Opérationnels ».
 - ↳ La Commission Stratégie et Développement.
- Le **Comité des Rémunérations** ;
- Le **Comité des Nominations**.

Les propositions et avis émis par ces comités font l'objet de rapports communiqués par les présidents desdits comités au Conseil d'Administration.

B.1.3 La Direction Générale

La Direction Générale est composée de deux mandataires sociaux : le Directeur Général (Alain LEDEMAI) et la Directrice Générale Déléguée (Sabine LEBOULANGER). La nomination de ces personnes par le Conseil d'Administration a fait l'objet d'une notification à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires relatives à la compétence et à l'honorabilité des dirigeants (*article 42 paragraphe 2 de la Directive Solvabilité 2*).

La Direction Générale est responsable du management de la structure opérationnelle de GALIAN Assurances. Elle assure le développement de GALIAN Assurances dans l'intérêt de ses assurés, dans le respect des orientations fixées par le Conseil d'Administration et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle assiste le Conseil d'Administration (et son Président) dans la préparation de ses délibérations.

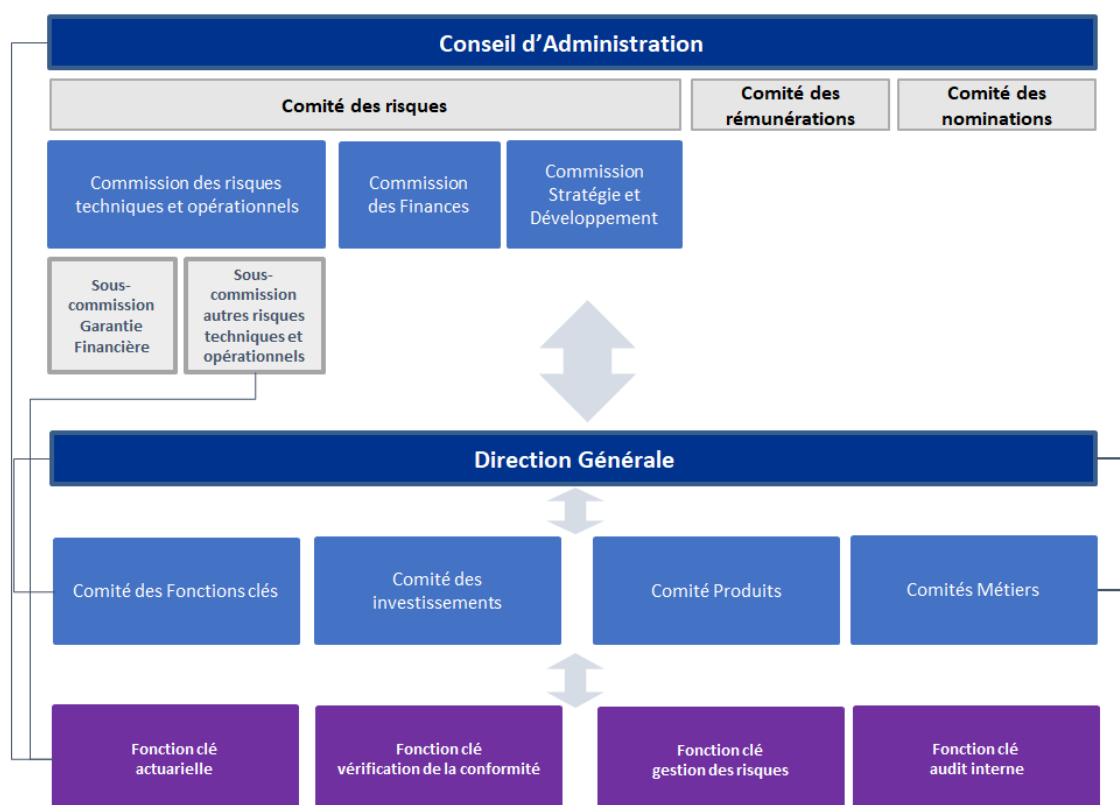
Le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée sont les deux dirigeants effectifs et à ce titre :

- Disposent d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité ;
- Se concertent en permanence sur la bonne marche de l'entreprise et prennent ensemble toutes les décisions significatives liées à l'exécution de la stratégie, aux placements, et à la réassurance.

- Disposent des pouvoirs pour engager la société conformément aux délégations faites par le Conseil d'Administration ;
- Sont suffisamment disponibles au sein de GALIAN Assurances. Ce sont des mandataires sociaux à temps plein du Groupe GALIAN.

Un Comité de Direction réunit hebdomadairement l'ensemble des directeurs et les deux dirigeants effectifs pour assurer la mise en œuvre des politiques et projets du plan stratégique, adoptés par le Conseil d'Administration.

Le système de gouvernance a été adapté fin 2019 avec la mise en place de plusieurs comités présidés par la Direction Générale. Ces comités permettent d'assurer une gestion transverse des sujets et problématiques et un reporting adéquat pour une prise de décision éclairée de la part de la Direction Générale.



B.1.4 Structure des fonctions clés

Conformément aux articles L.354-1 du Code des Assurances, quatre fonctions clés ont été désignées au sein de GALIAN Assurances par la Direction Générale :

- Monsieur Djaoued TEFFAHI, nouvellement nommé en novembre 2020, en qualité de responsable de la fonction de vérification de la conformité.
- Madame Souad LAAOUER, en qualité de responsable de la fonction actuarielle.
- Madame Sylvia BELLOLI, en qualité de responsable de la fonction gestion des risques.
- Monsieur Pascal GIAMBIASI, en qualité de responsable de la fonction audit interne.

Leur nomination a fait l'objet d'une notification à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires relatives à la compétence et à l'honorabilité.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport (*parties B.3 à B.6*).

Les responsables des fonctions clés exercent leur activité sous la direction du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée. Ils sont entendus directement par le Conseil d'Administration et si nécessaire, en dehors de la présence de la Direction Générale, sur les résultats de leurs travaux au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Les quatre fonctions clés participent et rapportent trimestriellement de leurs travaux à la Sous-Commission des Autres Risques Techniques et Opérationnels.

Les responsables des fonctions clés disposent d'une autorité suffisante pour mener à bien leurs travaux et d'un droit d'accès à toute information nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. Ils sont libres d'influences pouvant entraver leur objectivité, impartialité et indépendance (moyens et travaux).

B.1.5 Politique de rémunération

Le Groupe GALIAN a défini une politique de rémunération qui fixe un cadre et des limites en adéquation avec la stratégie, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme du Groupe. La mise en œuvre de cette politique est surveillée par le Comité des Rémunérations.

La politique de rémunération se conforme aux principes d'équité, de responsabilité, de respect des pratiques de place et de sécurité (pas d'incidence sur le profil de risque du Groupe GALIAN). Il convient d'en souligner les aspects suivants :

- Le système de rémunération comporte des mesures de prévention des conflits d'intérêts, promeut une gestion saine et efficace des risques et décourage toute prise de risque excessive ;
- Le salaire fixe constitue l'essentiel de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe GALIAN et des mandataires sociaux. Les rémunérations de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas conventionnels. Elles sont revues annuellement ;
- La part de la rémunération variable individuelle des Directeurs Généraux, responsables des fonctions clés et autres salariés bénéficiant de cette mesure n'est pas prépondérante par rapport à la partie fixe de la rémunération et n'excède pas 50 %. Cette rémunération variable est adaptée aux fonctions exercées et son versement n'est pas garanti. Pour les équipes commerciales, conformément à la Directive Distribution Assurance (DDA), la rémunération variable est basée notamment, sur la qualité de l'information donnée à la clientèle et du conseil reçu par cette dernière ;
- Les administrateurs sont rémunérés via des jetons de présence pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mission de surveillance de GALIAN Assurances et bénéficient du remboursement de leurs frais (suivis par le Comité des Rémunérations).
- Le système de rémunération ne comporte aucune distribution d'actions ou d'instruments adossés à des actions ;
- La rémunération des administrateurs, du Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée et des responsables des fonctions clés sont fixées et contrôlées par le Comité des Rémunérations.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

La politique de compétence et d'honorabilité de GALIAN Assurances, validée par le Comité des Nominations, fixe les principes, les critères minimaux d'aptitude et d'honorabilité ainsi que les modalités d'évaluation applicables aux administrateurs, dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et leurs équipes, membres du Comité de Direction et responsables de services.

Compétence et honorabilité sont appréciées selon les qualifications, les connaissances et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de chaque fonction et permettant de garantir une gestion professionnelle, saine et prudente de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration dispose collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées sur les thèmes exigés par la Directive Solvabilité 2 (*connaissance des marchés sur lesquels GALIAN Assurances est présent, stratégie d'entreprise et modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, cadre réglementaire*). La compétence des membres du Conseil d'Administration s'apprécie également individuellement et la diversité des qualifications, des connaissances et des expériences professionnelles doit permettre d'assurer une gestion et une supervision professionnelle de l'entreprise.

Pour les dirigeants effectifs et fonctions clés, des critères (seuils minimaux) de compétence individuelle ont été définis dans la politique et portent sur la qualification et l'expérience professionnelle, fonction de la nature du poste occupé.

Pour les membres du Comité de Direction et les responsables de département, ces critères sont définis dans la fiche de poste.

Les critères d'évaluation de l'honorabilité, conformes aux exigences de l'article 43 de la Directive Solvabilité 2, permettent de vérifier que chaque personne soumise aux exigences de compétence et d'honorabilité dispose d'une réputation et d'une intégrité de bon niveau (absence d'infraction, de conflits d'intérêts notamment).

L'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est réalisée à la fois lors du processus de recrutement d'une personne soumise à cette politique, et de manière continue (annuellement) pour les personnes occupant ces fonctions. Des éléments déclencheurs peuvent engendrer une réévaluation en cours d'année (changements significatifs dans le périmètre des missions et des activités de la personne, poursuites pénales en cours).

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Présentation du système de gestion des risques

La fonction clé gestion des risques a pour mission principale d'assurer la mise en place d'un système de gestion des risques adéquat. Elle est en charge :

- De suivre et de revoir le système de gestion des risques,
- De fixer l'appétence aux risques et les limites de tolérance au risque,
- D'identifier, de consolider, de mesurer et de surveiller l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables de l'entreprise et de suivre l'évolution de son profil de risque,
- D'effectuer un reporting sur les risques à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

L'ensemble des fonctions clés participe au dispositif de maîtrise des risques notamment par le biais du Comité des Fonctions Clés.

Le dispositif de gouvernance des risques s'appuie donc sur les travaux des fonctions clés, l'implication de la Direction Générale et sur la surveillance exercée par le Conseil d'Administration, notamment par le biais du Comité des Risques et les différentes commissions associées.

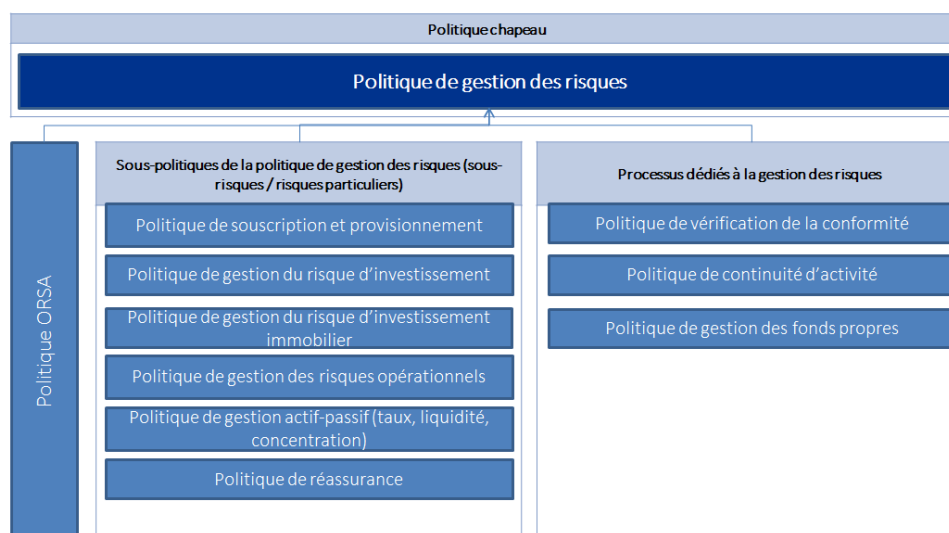
La gouvernance des risques est formalisée au travers de la politique globale de gestion des risques et dans les politiques spécifiques par nature de risque (techniques, financiers, opérationnels).

B.3.2 Mise en œuvre du système de gestion des risques

B.3.2.1 Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques de GALIAN Assurances fixe le cadre global de gestion des risques, présente les différents risques auxquels GALIAN Assurances est exposée, définit la stratégie globale de gestion des risques ainsi que les procédures de suivi et de reporting.

La politique de gestion des risques est complétée de politiques spécifiques par risque définissant chacune les modalités de gestion et de contrôle, le cas échéant les limites opérationnelles, et les modalités de reporting.



B.3.2.2 Appétence au risque

GALIAN Assurances a élaboré **une stratégie de gestion des risques** en cohérence avec ses ambitions de développement à moyen terme sur ses différentes branches d'activités. La notion de risque correspond aux événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs par leurs impacts négatifs sur les résultats et les fonds propres.

Cette stratégie a été formalisée à partir de la définition d'une préférence aux risques, d'une appétence aux risques et de tolérances aux risques définies dans la politique de gestion des risques.

L'appétence au risque a été définie de manière quantitative, par un niveau de couverture du SCR (*Solvency Capital Requirement* ou *Capital de Solvabilité Requis*) par des fonds propres éligibles à l'horizon du plan stratégique, y compris dans des scénarios de stress.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*) et plus précisément l'évaluation du besoin global de solvabilité.

Une échelle de solvabilité formée par le seuil réglementaire de 100 % (minimum de capital requis) et l'appétence au risque, fixée à 250%, a été mise en place en y associant selon le niveau du ratio atteint, des procédures d'escalade permettant à la Direction Générale de prendre les mesures adaptées en cas de déviations observées.

B.3.2.3 Tolérances aux risques

La tolérance aux risques correspond à une déclinaison de l'appétence selon différentes catégories de risques (primes et provisionnement, catastrophe, défaut des contreparties, marché, immobilier,...). Elle est construite de manière à garantir un niveau cible de couverture du SCR.

Le système de tolérance aux risques permet de déterminer les limites opérationnelles par typologie de risque qui sont définies et présentées dans chaque politique spécifique de risque. Ces limites sont définies en cohérence avec les tolérances et permettent une application opérationnelle et un suivi régulier :

- Limitation de l'exposition en engagement total, volumes de primes ou pointe de risques pour les risques de souscription primes et provisionnement non vie ;
- Limitation par notation et exigence de diversification pour le risque de contrepartie ;
- Limitation en volume par classe d'actifs et en notation pour les titres de dettes.

Les limites opérationnelles permettent de garantir le développement des activités de GALIAN Assurances, tout en satisfaisant à court et moyen terme aux exigences de solvabilité requises par la réglementation.

En cas d'évolution du profil de risque de GALIAN Assurances, le niveau d'appétence et de tolérance aux risques sont revus, tout comme que les politiques.

B.3.2.4 Cartographie des risques

Le système de gestion des risques s'appuie sur une cartographie évaluant l'ensemble des risques pris en compte dans les différents modules de la Formule Standard de mesure du SCR et d'autres risques non pris en compte dans cette formule (cf. section C « Profil de risque »).

Pour la quantification de ses risques, GALIAN Assurances a développé un outil permettant de calculer son SCR mais aussi d'évaluer sa solvabilité à l'horizon de son plan stratégique dans le cadre de la mise en œuvre de son processus ORSA. S'agissant des risques non compris dans la Formule Standard, GALIAN Assurances procède à une évaluation qualitative voire quantitative de ces risques.

Des indicateurs de risque sont régulièrement présentés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

B.3.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité

En lien avec la stratégie et l'environnement économique, le processus ORSA, intégré dans les processus décisionnels et le système de gouvernance des risques de GALIAN Assurances, propose une mise en perspective de l'activité en termes de risques et de solvabilité sur les trois prochaines années.

L'évaluation globale de la solvabilité repose sur le calcul des besoins en fonds propres et des résultats de l'entreprise pour chaque année du business plan dans le cadre d'un scénario central et de scénarii conjoncturels défavorables.

L'ORSA permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de GALIAN Assurances de disposer d'une évaluation prospective des risques auxquels la société s'expose pour réaliser ses objectifs

stratégiques à court et moyen termes. L'ORSA est un élément clé du dispositif de gestion des risques car il permet d'éclairer les décisions managériales.

La fonction gestion des risques pilote le processus ORSA. Les étapes clés de sa mise en œuvre sont décrites dans la politique ORSA et peuvent se résumer ainsi :

- Construction du Business Plan sur 3 ans dans le cadre d'un scénario central,
- Définition du profil de risque,
- Analyse de l'adéquation du profil de risque à la Formule Standard,
- Définition des scénarii de stress,
- Validation de l'appétence au risque,
- Evaluation du besoin global de solvabilité,
- Définition des actions du management,
- Présentation du rapport ORSA au Conseil d'Administration,
- Envoi du rapport ORSA à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) conformément à l'article L.355-1 du Code des Assurances.

Le processus ORSA est annuel, mais l'évaluation interne des risques et de la solvabilité peut être réalisée à tout moment en cas de décision stratégique qui impacterait de manière significative le profil de risque de GALIAN Assurances.

B.3.4 Personne prudente

Le principe de la personne prudente a été formalisé dans la politique d'investissement.

GALIAN Assurances n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Dans ce cadre, GALIAN Assurances s'interdit notamment, d'investir dans des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le portefeuille ne contient aucun actif non admis à la négociation sur un marché réglementé.

GALIAN Assurances a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Cela passe par un contrôle des limites opérationnelles et de leur respect en permanence.

B.3.5 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation

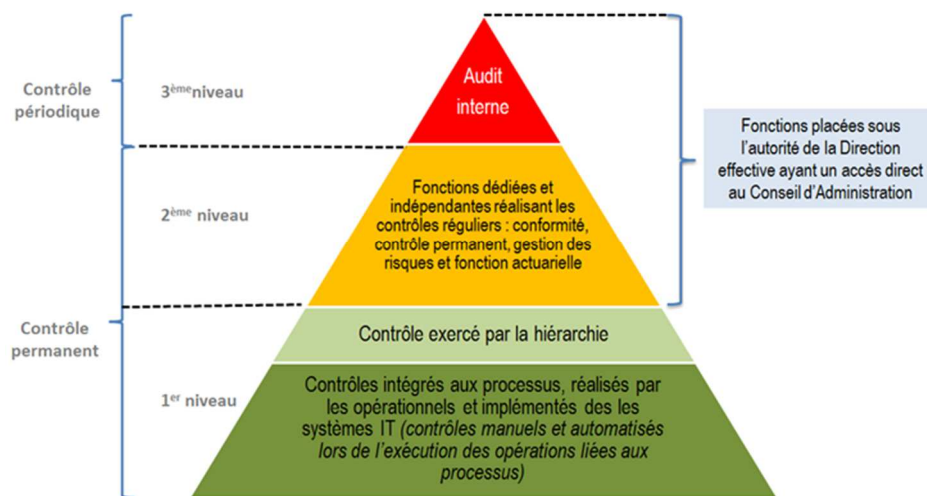
Au regard de la taille du portefeuille, GALIAN Assurances base la sélection de ses titres sur les notes des agences de notation. Toutefois, le gestionnaire d'actifs effectue une analyse financière de second niveau afin de contrôler la cohérence et le caractère adéquat de la note transmise par l'agence de notation.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Organisation du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe GALIAN est organisé selon le modèle des « trois lignes de défenses » (cf. schéma ci-dessous). Conformément à la réglementation, la fonction de contrôle périodique

(3^{ème} ligne de défense) a été dissociée de la fonction de contrôle permanent (2 premières lignes de défense).



Au sein du Groupe GALIAN, le dispositif de contrôle interne repose sur :

- L'implication du Conseil d'Administration et de la Direction Effective dans la maîtrise et le suivi des risques ;
- Les dispositifs de contrôle périodique et de contrôle permanent, qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe afin d'apprécier la maîtrise des risques inhérents à chacune des activités exercées.

L'organisation et le système de contrôle interne mis en place visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Conformité des activités ;
- Sécurité et efficacité des opérations ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière et des systèmes d'informations ;
- Suivi du respect des limites de risques ;
- Suivi des contrôles de second niveau ;
- Mise en œuvre des recommandations des audits.

B.4.2 Vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucune opération commerciale, comptable et financière ou opération qui la mettrait en situation d'autocontrôle.

Le processus de conformité s'organise selon les étapes suivantes :

- Identification du domaine de conformité en s'appuyant sur la veille réglementaire ;
- Evaluation des risques de non-conformité ;
- Plan de mise en conformité, par domaine réglementaire ;
- Coordination et suivi du plan de conformité ;
- Plan de sensibilisation et de formation des collaborateurs ;
- Tests de conformité ;
- Reporting.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité reporte régulièrement, auprès du Comité des Risques (via la Sous-Commission des Autres Risques Techniques et Opérationnels) et du Conseil d'Administration, sur les travaux menés dans le cadre du plan de conformité.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.1 La politique d'audit interne

La politique d'audit interne de GALIAN Assurances fixe les objectifs, les principes, les processus et activités ainsi que les règles de reporting relatifs à la fonction clé audit interne définie par la Directive Solvabilité II (article 47). La politique d'audit interne fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'Administration.

La fonction audit interne a pour objectif de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une évaluation sur le degré de maîtrise de l'ensemble des risques et de préconiser toute mesure visant à renforcer les processus de gouvernement d'entreprise, de gestion des risques et de contrôle interne de l'entreprise.

Pour garantir l'efficacité de cette fonction, son organisation repose sur plusieurs principes majeurs :

- Son **indépendance** : rattachement hiérarchique au Directeur Général, accès direct au Conseil d'Administration, absence de cumul avec d'autres fonctions clés ou opérationnelles ;
- Son **droit d'accès à l'information** : accès sans réserve à toute information, personnes, documents, systèmes et données nécessaires à l'accomplissement de ses missions.) ;
- Sa **déontologie** : normes professionnelles en matière d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence ;
- Son **champ d'intervention** : ensemble des activités exercées par les entités du Groupe GALIAN.

B.5.2 Le plan d'audit de GALIAN Assurances

Le responsable de la fonction audit interne établit un plan d'audit pluriannuel fondé sur les risques afin de définir des priorités cohérentes avec les objectifs de l'entreprise. Ce plan, adopté par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, prend en compte les principaux aspects suivants : Conformité réglementaire, Système de gouvernance, tout élément en lien avec l'exposition aux risques et risques émergents.

La méthodologie de conduite des missions s'appuie sur le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne. Chaque mission fait l'objet d'un rapport contenant les constats et recommandations visant à remédier aux insuffisances relevées. Les rapports d'audit sont transmis à la Direction Générale et au Président du Conseil d'Administration.

La fonction audit interne veille à la mise en œuvre effective des recommandations et en rend compte à la Direction Générale et au Conseil d'Administration (via la Sous-Commission des Autres Risques Techniques et Opérationnels du Comité des Risques).

Les principes de reporting prévoient également qu'en cas de détection d'éléments pouvant mettre en péril l'entreprise, l'audit interne alerte l'ACPR. Toutefois, le responsable doit en informer au préalable l'organe de surveillance, sauf si ce péril met en cause l'organe de surveillance lui-même.

B.6 Fonction actuarielle

B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle

Les rôles de la fonction actuarielle sont conformes aux principes définis à l'article 48 de la Directive Solvabilité II, et peuvent être regroupés en **5 missions principales** :

- S'assurer de la suffisance et de l'adéquation des provisions techniques. Pour ce faire, la fonction actuarielle apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées et s'assure de la pertinence et de la cohérence des méthodes et des hypothèses retenues pour le calcul des provisions techniques et des résultats obtenus.

- Emettre un avis sur la politique globale de souscription et s'assurer de la suffisance des primes pour couvrir les sinistres.
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance pour atténuer les risques.
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques (avec notamment la modélisation et le suivi des risques, l'évaluation des engagements et des exigences de capital au titre de Solvabilité 2 et la rédaction des différents rapports et politiques).
- Produire au moins une fois par an, le rapport de la fonction actuarielle qui doit être approuvé par le Conseil d'Administration et mis à disposition de l'ACPR. Ce rapport a pour objectif d'informer le Conseil d'Administration de GALIAN Assurances des éventuelles insuffisances liées au calcul des provisions techniques, à la qualité des données, à la politique de souscription et à la politique de réassurance, ou tout autre dispositif en lien avec la gestion des risques. Dans le cas où des insuffisances sont identifiées, la fonction actuarielle doit formuler des recommandations et proposer un plan d'action pour y remédier.

B.6.2 Périmètre et gouvernance

La fonction actuarielle est portée par la Directrice Technique. Elle est rattachée à la Directrice Générale Déléguée.

Le rapport de la fonction actuarielle est présenté par la fonction actuarielle à la Commission des Risques Techniques et Opérationnels et au Conseil d'Administration pour validation.

B.7 Sous-traitance

Les prestations de services importantes ou critiques externalisées s'entendent comme celles dont la défaillance est susceptible de nuire sérieusement à l'exercice des activités de GALIAN Assurances, à ses performances financières ou à la continuité de ses activités.

La politique de sous-traitance du Groupe GALIAN fixe le processus de sélection des sous-traitants, le contenu des accords, les procédures de contrôle, ainsi que les règles de reporting.

Les principales activités externalisées concernent :

- Les activités liées à la souscription et / ou à l'indemnisation de contrats d'assurance ;
- La gestion du recouvrement des sinistres ;
- La gestion d'actifs ;
- Les prestations informatiques et autres services : Hébergeur des plateformes des sites Extranet, GED, Editique, Internet, Site de repli / hébergement serveur, outils spécifiques métiers ;
- Le site de secours en cas d'activation du Plan de Continuité des Activités.

Tous les prestataires essentiels avec lesquels GALIAN Assurances est en relation sont localisés en France.

Le dispositif de contrôle des prestataires essentiels permet d'évaluer annuellement, sur la base des indicateurs définis (portant sur la qualité de la prestation) et des contrôles réalisés (sur pièce et éventuellement sur site), la conformité de la prestation fournie aux exigences contractuelles fixées par GALIAN Assurances.

B.8 Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de GALIAN Assurances regroupe l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée et intègre à la fois :

- Les risques identifiés dans le cadre de la Formule Standard (Pilier 1) de la Directive Solvabilité 2 (risques « quantifiables ») ;
- D'autres risques non pris en compte dans la Formule Standard : risque de liquidité, risque stratégique, risque de réputation, risques émergents, etc.

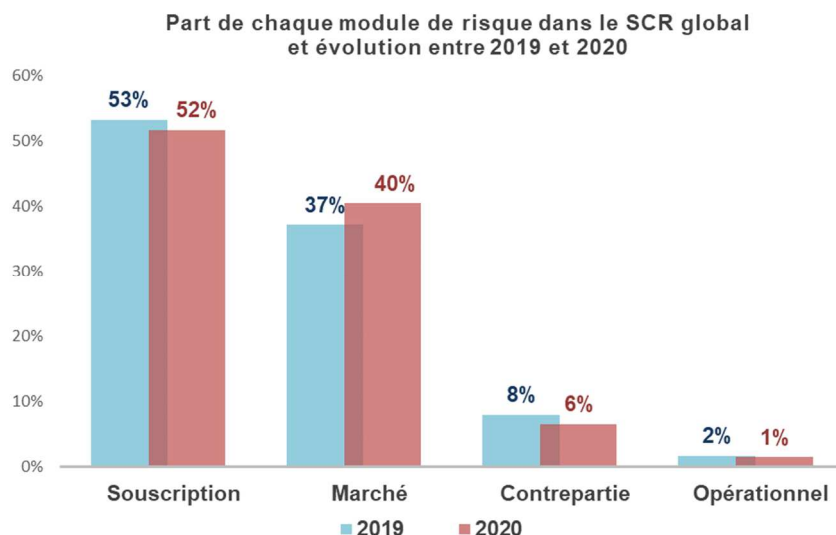
La cartographie des risques présentée ci-dessous a été construite de manière à répertorier de façon la plus exhaustive possible les risques auxquels GALIAN Assurances est exposée. Elle est revue a minima annuellement ou en cours d'année si le profil de risque est modifié de façon significative.

Risques quantifiables et évalués via la Formule Standard de la Directive Solvabilité II (Pilier 1)				Risques non quantifiables (non-Pilier 1)
Risque de souscription non-vie	Risque de marché	Risque de crédit	Risques Opérationnels	Autres risques
Risque de primes	Risque de variation défavorable des taux d'intérêt	Risque de défaut des établissements de dépôts	Risque de fraude (interne / externe)	Risque de liquidité
Risque de réserve	Risque de volatilité ou de baisse des marchés actions	Risque de défaut des réassureurs	Risques liés aux pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail	Risque immobilier de vacance locative
Risque de rachat	Risque de baisse du marché immobilier		Risque de non-conformité	Risque immobilier d'impayés des locataires
Risque catastrophe	Risque de défaut des émetteurs des placements obligataires / monétaires (Spread)		Risques d'interruptions d'activité et de dysfonctionnement des systèmes	Risque de concentration géographique des immeubles
	Risque de concentration		Risques de dommages aux actifs corporels	Risque stratégique
	Risque de change		Risques liés à l'exécution, la livraison et la gestion de processus	Risque de réputation
			Risques liés à la sous-traitance	Risques émergents

Les risques sont évalués au cours du processus ORSA (décrit au paragraphe B.3.2) qui s'appuie lui-même sur des processus d'évaluation adaptés à chaque risque :

- Les composantes du calcul du SCR permettent de mesurer l'exposition aux risques importants et quantifiables ;
- Les dispositifs de couverture, les contrôles et processus internes viennent compléter le champ couvert par la Formule Standard et permettent d'évaluer l'exposition de GALIAN Assurances aux autres risques.

L'exposition de GALIAN Assurances aux principaux risques évalués à l'aide des différents modules du SCR n'a pas connu d'évolution significative en 2020. Le risque de souscription non-vie reste le principal risque auquel l'entreprise est exposée, suivi du risque de marché en raison principalement de la valeur du patrimoine immobilier.



(En K€)	2020	2019
Capital de Solvabilité Requis brut		
Risque de souscription non-vie	38 964	34 344
Risque de marché	30 515	23 963
Risque de contrepartie	4 907	5 154
Diversification	- 16 645	- 14 160
Capital de Solvabilité Requis de base	57 740	49 300
Risque opérationnel	1 108	1 066
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	- 16 072	- 14 568
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	42 777	35 798

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription résulte de l'incertitude liée à l'évaluation des engagements d'assurance pouvant provenir de la sous-tarification des contrats, du sous-provisionnement des sinistres et de la survenance d'événements d'ampleur (catastrophes). Dans le calcul du SCR, il permet d'estimer les incertitudes pesant sur les résultats de l'entreprise dans le cadre des engagements existants ainsi que des affaires nouvelles dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir. Il se compose des catégories suivantes :

- Le **risque de primes** : Risque de perte lié à une tarification inadaptée ou d'une fluctuation dans le déroulement, la fréquence et la sévérité des sinistres non encore survenus ;
- Le **risque de provisions (réserve)** : Risque de perte lié à la nature aléatoire des provisions (risque d'insuffisance des provisions) ;
- Le **risque de cessation** : Risque de perte lié à la capacité de l'assuré à résilier son contrat d'assurance ;
- Le **risque catastrophe** : Risque de perte résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Toutes les composantes du risque de souscription sont couvertes par la Formule Standard et permettent une évaluation adéquate de ce risque pour GALIAN Assurances.

C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie

La hausse du risque de souscription non-vie s'explique principalement par l'application, en 2020, des nouveaux paramètres de la Formule Standard pour la branche « crédit-caution ».

Niveau de choc	Primes	Réserve
Taux avant 2020	12%	19%
Taux révisés en 2020	19%	17.2%
Ecart en pts	+7 pts	-1.8 pts

Impact significatif compte tenu du volume de primes concerné (25 M€)

Gain marginal compte tenu de la faible sinistralité du produit garantie financière « Loi Hoguet »

Par ailleurs, la pandémie mondiale de la COVID-19 ayant des conséquences économiques sur les activités de GALIAN Assurances, le Budget 2021 a donc été construit sur des hypothèses prudentes et réalistes qui viennent impacter le montant des primes futures.

C.1.2 Concentration du risque de souscription non-vie

GALIAN Assurances s'adressant uniquement aux professionnels de l'immobilier, il existe donc une concentration du risque sur cette clientèle entraînant une dépendance à l'évolution de l'environnement économique du secteur des professionnels de l'immobilier.

Sur la branche « crédit-caution », produit garantie financière « Loi Hoguet », les dix contreparties les plus importantes représentent environ 9 % des encours de garanties financières. Les deux groupes les plus importants représentent quant à eux environ 28 % des encours de garanties financières.

Enfin, le portefeuille de produits est peu diversifié. En effet, la gamme de produits dont GALIAN Assurances porte le risque est peu étendue.

C.1.3 Techniques d'atténuation du risque

L'analyse de la rentabilité des produits, la sélection des risques et leur suivi sont les premières techniques de réduction des risques de souscription. L'ensemble est formalisé dans la politique de souscription et de provisionnement qui fixe le cadre des dispositifs de sélection, de provisionnement et de surveillance des risques assurés (processus de décisions, organisation interne, comités, actions et reportings).

L'élaboration d'un **programme de réassurance** adapté à l'activité et aux risques permet également d'atténuer l'exposition au risque de souscription.

Pour son portefeuille de garanties financières, GALIAN Assurances a recours à une couverture de réassurance afin de se couvrir contre les événements extrêmes.

Enfin, la fonction actuarielle conduit annuellement une revue du dispositif de souscription et de provisionnement et donne un avis sur la politique de souscription et de réassurance dans le cadre du rapport sur la fonction actuarielle dont les conclusions sont présentées au Conseil d'Administration.

C.1.4 Evaluation prospective du risque de souscription et sensibilité

Les tests de sensibilités de GALIAN Assurances au risque de souscription non-vie sont menés dans le cadre de l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité (processus ORSA). Ainsi, GALIAN Assurances réalise et calibre des scénarios de stress en lien avec son profil de risque. **Les tests de résistance sont effectués et revus chaque année en fonction de l'évolution du profil de risque et en fonction de l'évolution du marché et du contexte économique et financier.** La définition et le calibrage des scénarios de stress sont partagés entre les dirigeants effectifs et les Directions Technique et Risques, pour mieux évaluer les risques, leurs impacts potentiels sur les activités du Groupe et les plans de remédiation.

Dans le cadre du processus ORSA 2020, GALIAN Assurances a stressé le scénario central du Plan Stratégique 2021-2023 en aggravant les impacts macro-économiques de la crise liée à la pandémie de COVID-19, avec des conséquences plus lourdes sur la perte de chiffre d'affaires et la hausse de la sinistralité sur les deux branches d'activité.

L'impact sur le ratio de couverture du SCR est résumé dans le tableau ci-dessous :

Facteurs de risque	Chocs appliqués en 2021 / Budget 2021	Impacts du stress sur le ratio de couverture
Chiffre d'affaires	- 1 M€ de primes acquises toutes branches d'activité confondues	+6 pts
Sinistralité	+14 pts de S/P net en GLI et caution locative + 3,5 pts de S/P net en garantie financière	-24 pts

C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte sur les actifs et passifs financiers suite à une évolution défavorable des marchés financiers. Dans le cadre de la Formule Standard, il se matérialise par différents sous-modules :

- **Risque de taux** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.
- **Risque de concentration** : Risque supplémentaire supporté par l'entreprise d'assurance du fait, soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs.
- **Risque de spread** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Risque actions** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.
- **Risque de change** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le taux de change.
- **Risque immobilier** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché de l'immobilier.

Toutes les composantes du risque de marché sont couvertes par la Formule Standard et permettent une évaluation adéquate de ce risque pour GALIAN Assurances qui est exposée à l'ensemble de ces risques.

C.2.1 Exposition au risque de marché

La hausse de l'exposition de GALIAN Assurances au risque de marché s'explique par une augmentation du volume d'actifs immobiliers, nouveaux investissements et revalorisation des actifs détenus.

C.2.2 Concentration du risque de marché

Le volume d'actifs immobiliers dans le portefeuille de GALIAN Assurances entraîne une forte concentration du risque de marché sur le risque immobilier. En effet, ce risque représente 81 % du SCR marché. Le risque de concentration représente quant à lui 12 % du SCR marché.

C.2.3 Techniques d'atténuation du risque

Le dispositif de sélection et de surveillance du risque de marché est formalisé dans la politique de gestion du risque d'investissement et dans la politique spécifique de gestion du risque immobilier, qui décrivent :

- Les mesures à prendre pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive ;
- Les rôles et responsabilités des instances et acteurs dans la gestion des investissements ;
- Les mesures permettant de garantir que les investissements de GALIAN Assurances tiennent compte de la nature de son activité, de sa limite approuvée de tolérance au risque d'investissement (déclinaison en limites opérationnelles pour chaque classe d'actifs), de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme.

C.2.4 Evaluation prospective du risque de marché et sensibilité

Les tests de sensibilités de GALIAN Assurances au risque de marché sont menés dans le cadre de l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité (processus ORSA).

Dans le cadre du processus ORSA 2020, GALIAN Assurances a réalisé un choc de dépréciation de la valeur de marché du patrimoine immobilier, dont l'impact sur le ratio de couverture du SCR est le suivant :

Facteurs de risque	Chocs appliqués en 2021 / Budget 2021	Impacts du stress sur le ratio de couverture
Choc immobilier	Dévalorisation de 10% du patrimoine immobilier	- 25 pts

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit (ou risque de contrepartie) est la perte que l'entreprise subirait en cas de défaut de paiement et de dégradation de notation d'une contrepartie ou de l'un de ses partenaires d'affaires (réassureurs, banques, clients, etc.).

Le risque de contrepartie de GALIAN Assurances se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (risque de contrepartie type 1) et du risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2).

C.3.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit a diminué entre 2019 et 2020 en raison principalement de la baisse du volume de trésorerie et de liquidités.

C.3.2 Concentration du risque de contrepartie

La majorité des comptes de trésorerie et comptes à terme de GALIAN Assurances sont gérés par la même banque gestionnaire, entraînant un risque de concentration sur cette contrepartie. Des actions de diversification sont en cours.

C.3.3 Techniques d'atténuation du risque

La gestion du risque de contrepartie de GALIAN Assurances repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie de la contrepartie et de la nature de la transaction (investissement, réassurance). Des limites sont fixées en fonction de la qualité des contreparties ou de la nature des titres. Ces dernières sont définies dans les politiques de gestion du risque d'investissement et de réassurance.

C.3.4 Evaluation prospective du risque de contrepartie et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur son risque de défaut des contreparties.

C.4 Risque de liquidité

Le **risque de liquidité** peut être défini comme le risque pour GALIAN Assurances de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation des marchés.

C.4.1 Exposition au risque de liquidité

Les principales opérations en lien avec le profil de risque de GALIAN Assurances sont :

- Les décaissements sur les opérations d'assurance (règlements de sinistres et de créances justifiées par les mandants) ;
- Les règlements des charges d'exploitation et des frais généraux ;
- Les actifs financiers sont investis dans des portefeuilles liquides (TCN, OPCVM...).

C.4.2 Concentration du risque de liquidité

L'allocation stratégique d'actifs est réalisée sur des actifs liquides. Au 31 décembre 2020, près de **30 %** des actifs du portefeuille de GALIAN Assurances sont des titres liquides (OPCVM Monétaires, Comptes à terme, trésorerie).

Les projections réalisées dans le cadre de l'ORSA et pour les besoins du Plan Stratégique 2021-2023 démontrent la capacité de GALIAN Assurances à couvrir les impasses de liquidité par des titres liquides sans qu'elle ait besoin de recourir à la cession de titres obligataires et ainsi matérialiser d'éventuelles moins-values de cessions.

C.4.3 Technique d'atténuation du risque de liquidité

Le processus de gestion actif-passif est mis en œuvre en lien avec les processus de gestion des risques et de gestion des placements. La politique spécifique de gestion actif-passif permet de formaliser son cadre : processus de décisions, rôles et responsabilités des différentes instances et acteurs, méthodologie d'évaluation du risque de liquidité, fréquence des simulations et scénarios de crise, limites de liquidité procédures d'escalade en cas de dépassement des limites.

C.4.4 Evaluation prospective du risque de liquidité et sensibilité

GALIAN Assurances a une gestion saine et prudente de son risque de liquidité en disposant systématiquement d'une part de liquidité suffisante pour couvrir l'ensemble de ses frais et sinistres à un horizon de plus de 2 ans.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. La nomenclature des risques opérationnels retenue par GALIAN Assurances se compose de 7 familles bâloises, complété d'un risque lié à la sous-traitance (*cf. cartographie des risques section C « Profil de risque »*).

Afin d'estimer le risque opérationnel, GALIAN Assurances utilise les paramètres EIOPA de la Formule Standard. En raison de la taille de la compagnie, aucun modèle interne n'a été développé pour affiner l'évaluation du risque opérationnel.

Cependant, la revue de la cartographie des risques et notamment des risques opérationnels a permis de s'assurer en validant les expositions à chaque risque opérationnel la correcte estimation globale du risque opérationnel par le biais de la Formule Standard.

C.5.1 Exposition au risque opérationnel

A fin 2020, les besoins en fonds propres nécessaires à la couverture du risque opérationnel sont restés stables par rapport à fin 2019.

C.5.2 Techniques d'atténuation du risque

Afin de limiter le risque opérationnel, GALIAN Assurances a mis en place un dispositif de contrôle interne et plus particulièrement un dispositif de gestion du risque opérationnel dont le cadre, les modalités de mise en œuvre et de suivi sont détaillées dans la politique spécifique de gestion du risque opérationnel.

Ce dispositif, piloté par la Direction des Risques, est fondé sur une cartographie des risques opérationnels qui fait régulièrement l'objet d'une évaluation et de plans de remédiation. Par ailleurs, une « Base Incidents » permet aux métiers de déclarer des incidents de risques opérationnels à la Direction des Risques.

C.5.3 Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur son risque opérationnel mais a dans le cadre du processus ORSA 2020, ajouté à son Besoin Global de Solvabilité une charge annuelle supplémentaire de 800 k€ à ses besoins de fonds propres impactant de +10 points le ratio de couverture.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 Exposition aux autres risques importants

GALIAN Assurances a identifié six risques complémentaires non quantifiés et non modélisés dans la Formule Standard de calcul du SCR. Ces risques sont les suivants :

- Risque stratégique
- Risque de réputation
- Risques émergents (disruption du secteur de l'assurance et du secteur de l'immobilier, risques induits par les nouvelles technologies, ...)

Des risques complémentaires liés au patrimoine immobilier compte tenu du profil de risque de GALIAN Assurances :

- Risque immobilier de vacance locative
- Risque immobilier d'impayés des locataires
- Risques de concentration géographique des immeubles

L'évaluation des autres risques importants est réalisée annuellement au cours du processus ORSA.

Afin de limiter l'exposition à ces risques non quantifiables, au sens de la Directive Solvabilité 2, GALIAN Assurances a mis en place des dispositifs de couverture et des suivis spécifiques. L'évaluation de ces risques tient donc compte des contrôles et processus internes mis en place pour limiter l'exposition au risque. On parle alors de risque résiduel.

Après prise en compte de ces dispositifs, GALIAN Assurances présente une exposition modérée aux risques non compris dans la Formule Standard.

C.6.2 Technique d'atténuation du risque

Afin de limiter l'impact des autres risques, GALIAN Assurances a mis en place des systèmes de suivi et de couverture spécifiques :

- Risque stratégique : Processus de planification stratégique triennale décliné en plans annuels.
- Risque de réputation : Suivis des réclamations et des enquêtes sur les taux de satisfaction clients et les taux de recommandation.
- Risques émergents : Modernisation du Système d'Information, veille concurrentielle et veille sur les marchés de l'assurance et de l'immobilier pour anticiper les nouveaux usages et les évolutions technologiques.
- **Pour les risques liés au patrimoine immobilier**, un suivi spécifique est réalisé par la Direction Financière afin de maîtriser les risques éventuels d'impayés et de suivre au plus près les impacts de la vacance locative en hausse en raison du contexte actuel de crise sanitaire et économique.

C.6.3 Evaluation prospective des autres risques importants et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur les autres risques importants mais a évalué, dans le cadre de son processus ORSA 2020, la baisse du rendement de son patrimoine immobilier en raison d'une forte hausse de la vacance locative.

L'impact sur le ratio de couverture du SCR est résumé dans le tableau ci-dessous :

Facteurs de risque	Chocs appliqués en 2021 / Budget 2021	Impacts du stress sur le ratio de couverture
Prévisions de résultats issus des SCI	Choc global de 42 % sur l'immobilier de bureaux	- 2 pts

C.7 Autres informations

Néant.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs

D.1.1 Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.1.1.1 Valeur des actifs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'Actif, par poste entre les deux arrêts :

Actifs (en K€)	Valorisation Solvabilité II		
	2019	2020	Ecart 2020/2019
Placements	132 375	165 869	33 494
<i>Participations</i>	89 275	118 091	28 817
<i>Obligations</i>	11 835	8 763	-3 072
<i>Fonds d'investissement</i>	18 367	20 956	2 589
<i>Dépôts autres que trésorerie</i>	12 899	18 059	5 160
Provisions techniques cédées	-507	-497	10
Créances nées d'opérations d'assurance	2 308	2 877	568
Créances nées d'opérations de réassurance	9	9	
Autres créances (hors assurance)	6 298	12 870	6 572
Trésorerie et équivalent trésorerie	29 595	13 120	-16 475
Autres actifs	1 495	1 201	-293
Total de l'actif	171 573	195 450	23 877

La progression de l'Actif s'explique par une **augmentation des titres de participations détenus dans les SCI** (hausse des plus-values latentes du patrimoine immobilier existant et nouvelles acquisitions) compensée en partie par la baisse du niveau de trésorerie.

D.1.1.2 Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité

Postes de l'actif	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses
Participations	Comptabilité	Normes IFRS - IAS 28	Capital initial + réserves accumulées + valeur de marché des actifs immobiliers
Obligations	Base titres	Valeur observée au 31/12/2020 en valeur de marché	Valeur de réalisation
Fonds d'investissement	Base titres		
Dépôts autres que trésorerie	Etats financiers	Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable
Provisions techniques cédées	cf. partie D.2. Provisions techniques		
Créances nées d'opérations d'assurance	Etats financiers	Normes sociales (*)	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Créances nées d'opérations de réassurance			
Autres créances (hors assurance)			
Trésorerie et équivalent trésorerie			
Autres actifs		Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable

(*) En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur nominale constitue une bonne approche de la juste valeur de ces créances (créances à court terme, sans risque de crédit avéré).

D.1.2 Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Ecart de valorisation de l'Actif entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 au 31/12/2020 :

Actifs (en K€)	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Placements	165 869	128 920	36 949
<i>Participations</i>	118 091	81 890	36 201
<i>Obligations</i>	8 763	8 432	331
<i>Fonds d'investissement</i>	20 956	20 956	
<i>Dépôts autres que trésorerie</i>	18 059	17 642	417
Actifs incorporels	0	4 941	-4 941
Provisions techniques cédées	-497	-29	-468
Créances nées d'opérations d'assurance	2 877	2 877	
Créances nées d'opérations de réassurance	9	9	
Autres créances (hors assurance)	12 870	12 870	
Trésorerie et équivalent trésorerie	13 120	13 120	
Autres actifs	1 201	1 689	-487
Total de l'actif	195 450	164 397	31 053

Les principaux écarts de valorisation s'expliquent par :

- Les plus-values sur les placements (principalement immobiliers) ;
- La non prise en compte dans le bilan prudentiel des actifs incorporels.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Valeur des provisions techniques, des Best Estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.2.1.1 Valeur des provisions techniques, des Best Estimate et de la marge de risque

Evolution des provisions techniques brutes et cédées (toutes lignes d'activité confondues) :

Evolution des provisions techniques (toutes lignes d'activité confondues) - en K€	2019	2020	Ecart 2020/2019
Best Estimate brut	3 639	3 782	143
Best Estimate sinistres	6 328	8 404	2 076
Best Estimate primes	-2 689	-4 622	-1 933
Marge de risque	3 333	4 110	777
Total provisions techniques brutes	6 972	7 892	920
Best Estimate sinistres cédées	-57	-53	4
Best Estimate primes cédées	-450	-444	7
Total provisions techniques cédées	-507	-497	10
Total provisions techniques nettes	7 479	8 389	910

L'augmentation des **provisions techniques nettes de réassurance** en 2020 s'explique par :

- La **hausse du BE Sinistres** suite à la **dégradation de la sinistralité** de la branche pertes pécuniaires diverses, activité particulièrement impactée par les effets de la COVID-19 (hausse du taux de chômage, baisse du revenu des ménages) ;
- Compensée par l'**amélioration du BE Primes** conséquence de la **diminution** du montant des **frais généraux**.
- La **hausse de la marge de risque** en raison d'une hausse du risque de souscription non-vie

D.2.1.2 Description des bases, des méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

❑ Calcul du Best Estimate de sinistres

Le BE Sinistres correspond au montant des engagements futurs relatifs aux survenances connues au 31/12/2020 (y compris les tardifs). Les montants sont estimés par millésime de survenance, par produit et par garantie (lorsque cela est pertinent), avec des méthodes actuarielles très répandues et adaptées aux risques assurés.

Le calcul du BE de sinistres (avant actualisation) se déduit comme suit :

BE sinistres net =

- + Règlements bruts futurs (1)
- Recours attendus (2)
- + Provisions pour frais de gestion des sinistres (3)
- + Provisions pour frais de recouvrement (4)
- sinistres cédés (5)

La **charge brute des sinistres** (et par déduction, les provisions restant à payer) est estimée à l'ultime à partir des triangles de liquidation des décaissements bruts.

Deux méthodes sont utilisées pour l'estimation de la **charge brute des sinistres**, la méthode Chain Ladder et la méthode Bornhuetter Ferguson (BF).

Les flux de recours sont estimés par la méthode Chain Ladder (soit via la projection des taux de recours soit par la projection des montants de recours).

Les frais de gestion des sinistres pour indemnisation sont estimés à partir du modèle de durée (estimation de la durée résiduelle restant à indemniser en fonction de la durée de vie du dossier à la date de calcul) et d'une estimation du coût d'unité d'œuvre. Le montant déterminé est rapporté au montant total des provisions restant à payer, ce qui permet d'obtenir le taux de chargement des frais de gestion. Ces frais sont liquidés en fonction de la cadence des règlements des sinistres.

Les frais de gestion liés au recouvrement des créances correspondent à la rémunération du cabinet en charge du recouvrement des créances. Les frais relatifs au recouvrement sont obtenus en appliquant le taux de commission en vigueur aux provisions de recours. Ils sont liquidés en fonction de la cadence des recours.

La part des sinistres cédés est calculée à partir des montants estimés dans les paragraphes précédents auxquels sont appliqués les traités de réassurance propres à chaque produit.

☐ **Calcul du Best Estimate de primes**

Le BE primes correspond aux engagements futurs (survenance postérieure au 31/12/2020) liés aux contrats pour lesquels GALIAN Assurances reste engagé d'un point de vue contractuel. Il correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs (primes, sinistres, frais de chargement, réassurance) en lien avec les contrats toujours en portefeuille au 31/12/2020.

La sinistralité future des contrats est estimée sur la base d'un taux de sinistralité (S/P) déduit par la méthode Bornhuetter-Ferguson.

Le montant des primes cédées aux réassureurs est déduit par application du traité en vigueur (seule la garantie financière est concernée).

Enfin, le BE primes prend en compte l'ensemble des frais de gestion relatifs à la gestion des contrats et des sinistres.

Les données utilisées pour l'estimation des Best Estimate de Sinistres et de Primes sont issues du système d'information de GALIAN Assurances. Des contrôles et des analyses sont réalisés afin de s'assurer de **l'exhaustivité et de la fiabilité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ainsi que de la pertinence et de l'adéquation des résultats obtenus.**

☐ **Calcul de la marge pour risque**

GALIAN Assurances utilise la méthode de simplification n°1, qui consiste à estimer les SCR futurs par approximation de l'ensemble des modules et sous-modules de risque auxquels GALIAN Assurances est exposée et ce jusqu'à extinction de tous les engagements.

☐ **Actualisation des flux**

L'ensemble des flux projetés au niveau du BE Primes et Sinistres a fait l'objet d'une actualisation à partir de la courbe des taux sans risque publiée par EIOPA au 31/12/2020.

Enfin, il convient de préciser qu'aucune mesure transitoire n'est utilisée par GALIAN Assurances pour le calcul du SCR au 31/12/2020.

D.2.2 Ecart de valorisation des provisions techniques

Ecart de valorisation des provisions techniques entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 au 31/12/2020 :

Ecart de valorisation des provisions techniques brutes Solvabilité 2 / comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Provisions techniques brutes	7 892	8 622	-730
Best Estimate de sinistres	8 404	8 382	22
PPNA		240	-240
Best Estimate de primes	-4 622		-4 622
Marge de risque	4 110		4 110
Provisions techniques cédées	-497	-29	-468
Best Estimate de sinistres cédés	-53	-29	-24
Best Estimate de primes cédées	-444		-444
Provisions techniques nettes de réassurance	8 389	8 651	-262

Cf. Etats S.17.01.02 et S.19.01.21 en annexes pour plus de détails.

D.2.3 Niveau d'incertitude lié aux provisions techniques

GALIAN Assurances s'assure de la suffisance et de l'adéquation des provisions techniques via la mise en place d'un certain nombre de contrôles et études permettant de limiter le niveau d'incertitude lié à ces provisions :

- Backtesting des résultats projetés (comparatif entre le projeté et le réalisé)
- Calcul et suivi des Boni-Mali
- Calcul de l'incertitude via des modèles stochastiques (Bootstrap)
- Analyse et suivi des indicateurs de sinistralité
- Justification des choix, des hypothèses, des modèles et des méthodes retenues
- Benchmark des méthodes retenues
- Calcul des sensibilités par rapport aux choix retenus
- Contrôle des données utilisées pour le calcul des provisions techniques (tests de cohérence, rapprochement des données de gestion avec les données comptables, comparaison des données entre différents arrêts).

D.3 Autres passifs

D.3.1 Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.3.1.1 Valeur des autres passifs

L'évolution des autres passifs entre 2019 et 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Autres passifs (en K€)	2019	2020	Ecart 2020/2019
Provisions autres que les provisions techniques	7 576	4 505	-3 072
Impôts différés passifs	5 261	8 701	3 440
Dettes envers les établissements de crédit	1 400	6 334	4 934
Dettes nées d'opérations d'assurance	946	564	-381
Dettes nées d'opérations de réassurance	260	401	141
Autres dettes	11 769	15 751	3 982
TOTAL	27 211	36 255	9 043

La hausse du passif (hors provisions techniques) s'explique par :

- **L'augmentation des dettes envers les établissements de crédit** suite aux prêts immobiliers contractés pour l'acquisition de nouveaux actifs ;
- **La hausse des impôts différés** liée à l'augmentation des plus-values latentes générées par la revalorisation du patrimoine immobilier ;
- **La hausse des autres dettes** qui correspond aux commissions de courtage ;
- **La baisse des provisions autres que techniques** en raison de reprises sur provisions pour le produit garantie financière anciennement commercialisé sur GALIAN, société de financement).

D.3.1.2 Description des bases, des méthodes et des hypothèses utilisées pour la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité

La valeur des autres passifs dans le Bilan prudentiel est supposée égale à la valeur comptable. Ainsi, les méthodes de comptabilisation des autres postes du passif sont les suivantes :

Postes des autres passifs	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses
Provisions autres que les provisions techniques	Etats financiers	Normes sociales	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Dettes envers les établissements de crédit			
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus			

En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur comptable constitue une bonne approche de la juste valeur de ces dettes.

D.3.2 Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Ecart de valorisation des Autres passifs entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 au 31/12/2020 :

Autres passifs (en K€)	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Provisions autres que les provisions techniques	4 505	4 505	
Impôts différés passifs	8 701		8 701
Dettes envers les établissements de crédit	6 334	6 334	
Dettes nées d'opérations d'assurance	564	564	
Dettes nées d'opérations de réassurance	401	401	
Autres dettes	15 751	15 751	
TOTAL	36 255	27 554	8 701

Le seul écart de valorisation des autres passifs entre la valeur comptable et la valeur S2 est dû à la constitution d'un impôt différé passif en normes Solvabilité 2 suite à la valorisation du bilan en valeur de marché.

Le tableau ci-dessous détaille le calcul de l'impôt différé :

	Montants (en K€)	
Ecart sur actif (S2 / S1)	31 053	→ <i>Plus-values latentes au niveau des placements</i>
Ecart sur passif (S2 / S1)	-730	→ <i>Diminution des provisions techniques</i>
TOTAL écart (S2 / S1)	31 783	
Taux d'IS	26,5%	→ <i>Taux d'IS de 2021</i>
Contribution sociale	3,3%	
Montant de l'impôt différé	8 701	→ <i>Impôt différé passif</i>

A noter que le taux d'imposition appliqué aux calculs de l'impôt différé prend en compte les dispositions fiscales de la loi de finances 2020.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

GALIAN Assurances n'a pas eu recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

GALIAN Assurances n'a pas d'autres informations à déclarer.

E. GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR

E.1 Fonds propres

L'intégralité des 151,3 M€ de fonds propres en référentiel Solvabilité 2 au 31/12/2020 est classé en Tier 1 et est éligible en couverture du MCR et du SCR.

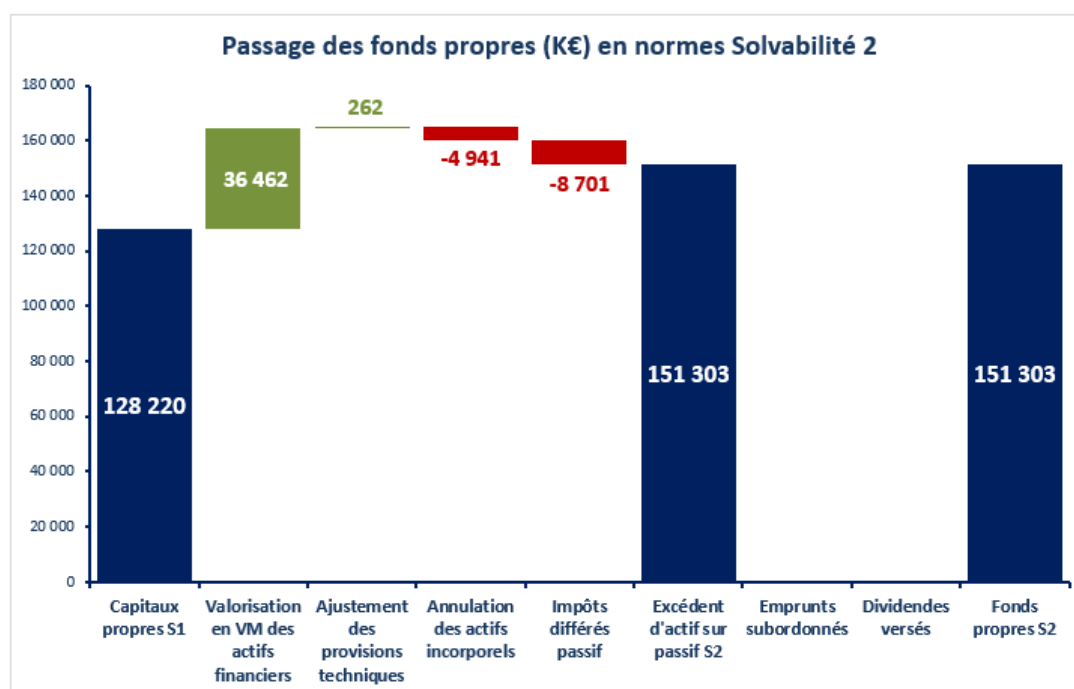
Par ailleurs, et comme par le passé, les résultats de GALIAN Assurances ne sont pas redistribués au titre de dividendes et sont intégrés dans les éléments éligibles.

Les fonds propres de base S2 sont composés :

- du **capital social** (103,1 M€) ;
- de la **prime d'apport** (6,7 M€) ;
- de la **réserve de réconciliation** (41,5 M€).

La **réserve de réconciliation** est constituée des éléments suivants :

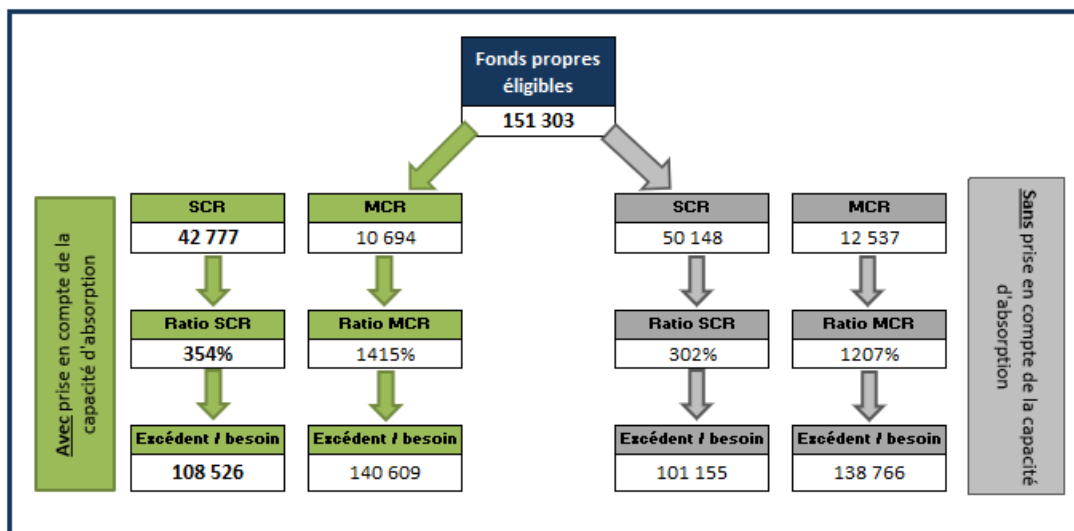
- ↳ Réserves statutaires après affectation du résultat de l'exercice (enregistrées dans le bilan social) ;
- ↳ Ecart de valorisation des actifs entre valeur de marché et valeur d'acquisition ;
- ↳ Ecart de valorisation des provisions techniques entre vision Best Estimate et vision sociale ;
- ↳ Non prise en compte des actifs incorporels ;
- ↳ Impôt différé passif suite aux plus-values latentes réalisées.



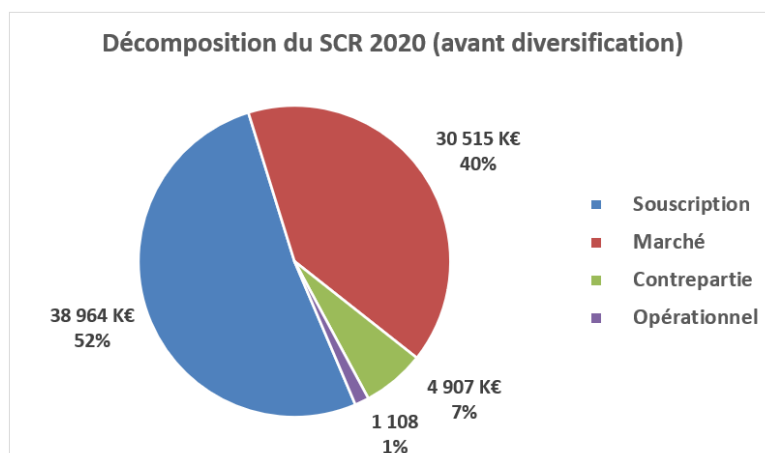
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) est évalué au 31/12/2020 à 42,8 M€, après prise en compte de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

La solvabilité de GALIAN Assurances sous le régime prudentiel Solvabilité 2 est assurée puisque le ratio de solvabilité s'élève à 354 % et le MCR est couvert à hauteur de 1 415 %, pour un minimum réglementaire de 100 %, soit un excédent de fonds propres éligibles de 108,5 M€.



Le graphique ci-dessous présente la répartition des risques en termes de besoin en fonds propres :



Comme évoqué dans la section C « Profil de risque » du présent rapport, GALIAN Assurances reste exposé de manière significative au risque de souscription non-vie (52 % de ses besoins en fonds propres avant diversification), suivi du risque de marché (40 %). A noter que ces répartitions restent relativement stables par rapport au 31/12/2019.

Concernant le calcul de besoins en fonds propres de chaque module et sous-module de risque, GALIAN Assurances applique la Formule Standard sans prise en compte d'aucune mesure transitoire.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions du SCR et du taux de couverture entre 2019 et 2020 :

Données en K€	2019	2020	Ecart 2020/2019
BSCR	49 300	57 740	8 440
<i>Souscription non-vie</i>	34 344	38 964	4 620
<i>Marché</i>	23 963	30 515	6 552
<i>Contrepartie</i>	5 154	4 907	-247
Opérationnel	1 066	1 108	42
Capacité d'absorption (-)	14 568	16 072	1 504
SCR	35 798	42 777	6 979
Fonds propres éligibles	137 389	151 303	13 914
Ratio de couverture SCR	384%	354%	-30

La baisse du ratio de solvabilité est expliquée par une augmentation du SCR due à la hausse des deux principaux risques :

- Hausse du risque Souscription non-vie en raison de la révision en 2020 des chocs primes et réserves de la Formule Standard pour l'activité « Crédit-Cauton ».
- Hausse du risque Marché suite à l'acquisition d'actifs immobiliers et à la valorisation du patrimoine existant.

❑ Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés est une technique d'atténuation du risque permettant de diminuer l'exigence de capital de solvabilité requis.

Cette technique permet aux entreprises d'assurance et de réassurance, dans le cas d'un déficit, **de bénéficier de crédit d'impôts suite aux pertes réalisées, à condition de justifier qu'elles dégageront, à échéance raisonnable, des bénéfices fiscaux suffisants pour la réalisation de ce crédit d'impôt** (comptabilisé au niveau du bilan en impôt différé actif¹).

Après choc du bilan prudentiel, les fonds propres S2 passent en dessous du niveau S1 avec pour conséquence :

- L'annulation de l'impôt différé passif² initialement constitué ;
- La constitution d'un impôt différé actif en fonction des bénéfices futurs générés par GALIAN Assurances sur les exercices à venir (avec prise en compte d'un contexte défavorable et dans un délai raisonnable).

GALIAN Assurances justifie l'emploi de la totalité des impôts différés actifs par les éléments suivants :

- Mise en place d'une convention d'intégration fiscale au sein du Groupe ;
- Projection sur un horizon de 3 ans des résultats consolidés du Groupe GALIAN prenant en compte un contexte défavorable (lié à une perte équivalente à celle du BSCR).

¹ **Impôt différé actif (IDA)** : correspond à un crédit d'impôts généré suite aux **pertes réalisées** au niveau du bilan S2 post choc (application d'une perte équivalente à celle du besoin de solvabilité requis de base (BSCR) + les pertes liées au risque opérationnel)

² **Impôt différé passif (IDP)** : généré par les **plus-values** latentes enregistrées au niveau du bilan S2 → impôt à payer par la société

Il résulte des éléments ci-dessus que le montant d'impôts calculé sur les bénéfices issus des comptes de résultats stressés permet de recouvrer l'intégralité des impôts différés actifs après choc dans un délai raisonnable de trois ans.

Ainsi, GALIAN Assurances justifie l'emploi à 100% de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

GALIAN Assurance n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

GALIAN Assurances n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis sont respectés par GALIAN Assurances.

E.6 Autres informations

Néant.

F. ANNEXES

F.1 Etat S.02.01.01

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	165 869 170
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	118 091 237
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	8 762 638
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	8 762 638
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	20 956 166
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	18 059 129
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-496 536
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-496 536
Non-vie hors santé	R0290	-496 536
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 876 867
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 014
Autres créances (hors assurance)	R0380	12 870 221
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	13 119 798
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 201 450
Total de l'actif	R0500	195 449 985

		Valeur Solvabilité II C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	7 891 971
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	7 891 971
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	3 781 863
Marge de risque	R0550	4 110 108
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 504 518
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	8 700 530
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	6 333 755
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	564 342
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	400 549
Autres dettes (hors assurance)	R0840	15 724 057
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	26 959
Total du passif	R0900	44 146 682
Excédent d'actif sur passif	R1000	151 303 303

F.2 Etat S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									25 011 641
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200									25 011 641
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									25 167 354
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									449 202
Net	R0300									24 718 152
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									723 874
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									0
Net	R0400									723 874
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550									13 407 756
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			11 792 881					36 804 522
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200			11 792 881					36 804 522
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			11 773 627					36 940 981
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240			0					449 202
Net	R0300			11 773 627					36 491 779
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			5 404 853					6 128 728
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340			-184 989					-184 989
Net	R0400			5 589 842					6 313 716
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550			11 936 512					25 344 269
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								25 344 269

F.3 Etat S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	36 804 522						36 804 522
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	36 804 522						36 804 522
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	36 940 981						36 940 981
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	449 202						449 202
Net	R0300	36 491 779						36 491 779
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	6 128 728						6 128 728
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	-184 989						-184 989
Net	R0400	6 313 716						6 313 716
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	25 344 269						25 344 269
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							25 344 269

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

F.4 Etat S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								
Total meilleure estimation — brut	R0260								
Total meilleure estimation — net	R0270								
Marge de risque	R0280								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques — Total									
Provisions techniques — Total	R0320								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340								

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	-8 967 045			4 334 978					-4 622 067
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-443 657			0					-443 657
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-8 513 388			4 334 978					-4 178 410
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160	841 104			7 562 826					8 403 930
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0			-52 879					-52 879
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	841 104			7 615 706					8 456 809
Total meilleure estimation — brut	R0260	-8 115 942			11 897 804					3 781 863
Total meilleure estimation — net	R0270	-7 672 285			11 950 684					4 278 399
Marge de risque	R0280	3 074 471			1 035 638					4 110 109
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques — Total										
Provisions techniques — Total	R0320	-5 041 471			12 933 442					7 891 971
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-443 657			-52 879					-496 536
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	-4 597 814			12 986 321					8 388 508

F.5 Etat S.19.01.21

Sinistres non-vie – Total activité

Ligne d'activité	Z0010	12
Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement												
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 &+	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100											-420 731	R0100	56 043 574
N-9	R0160	4 518 085	8 094 059	3 198 930	883 167	198 249	-62 142	-18 994	-194 244	-226 083	-144 795		R0160	16 246 234
N-8	R0170	4 505 416	8 132 998	3 860 122	1 245 648	-32 272	-145 030	-296 404	-226 092	-195 521			R0170	16 848 865
N-7	R0180	4 298 617	8 419 211	3 293 599	661 216	-17 752	-286 572	-218 398	-231 129				R0180	15 918 791
N-6	R0190	3 658 487	6 641 735	2 562 707	726 761	-187 251	-223 567	-220 917					R0190	12 957 955
N-5	R0200	3 478 653	4 725 257	1 803 621	229 745	-32 875	-66 236						R0200	10 138 165
N-4	R0210	2 638 640	3 799 151	1 251 404	362 743	25 571							R0210	8 077 510
N-3	R0220	2 240 278	3 483 594	1 204 871	194 741								R0220	7 123 484
N-2	R0230	1 793 449	2 376 436	1 059 817									R0230	5 229 701
N-1	R0240	1 316 360	2 708 520										R0240	4 024 880
N	R0250	1 163 848											R0250	1 163 848
Total													R0260	153 773 007

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

		Année de développement												
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Fin d'année (données actualisée)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0770	
Précédentes	R0100											-534 648	R0100	-536 285
N-9	R0160	0	0	0	0	-392 024	-75 708	-69 952	-1 511	-85 221	-189 243		R0160	-189 823
N-8	R0170	0	0	0	238 870	233 238	115 762	102 425	-121 663	-226 910			R0170	-227 605
N-7	R0180	0	0	1 570 289	417 770	179 855	81 435	-114 662	-293 498				R0180	-294 397
N-6	R0190	0	4 613 536	1 248 146	318 071	23 722	-104 435	-245 037					R0190	-245 788
N-5	R0200	10 041 021	3 224 964	795 500	49 386	-131 507	-205 256						R0200	-205 885
N-4	R0210	7 676 577	2 342 793	454 095	-51 123	-160 603							R0210	-161 095
N-3	R0220	5 475 943	1 914 297	418 086	-75 784								R0220	-76 017
N-2	R0230	4 555 357	1 604 114	836 875									R0230	839 437
N-1	R0240	4 619 013	2 558 972										R0240	2 566 907
N	R0250	6 074 874											R0250	6 093 476
Total													R0460	7 562 826

Ligne d'activité	Z0010	9
Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement												Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	C0170	C0180
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	R0100	R0100
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	R0160
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	R0170
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	R0180
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	R0190
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	R0200
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0210	R0210
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0220	R0220
N-2	R0230	30 166	201 939	32 522	0	0	0	0	0	0	0	R0230	R0230
N-1	R0240	15 008	120 266	0	0	0	0	0	0	0	0	R0240	R0240
N	R0250	214 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0250	R0250
Total												R0260	R0260

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année de développement												Fin d'année (données actualisée)
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	C0770
Précédentes	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	R0100
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0210
N-3	R0220	0	0	0	174	0	0	0	0	0	0	R0220
N-2	R0230	353 424	292 112	334 704	0	0	0	0	0	0	0	R0230
N-1	R0240	135 293	89 298	0	0	0	0	0	0	0	0	R0240
N	R0250	408 267	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0250
Total												R0460

F.6 Etat S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	103 125 910	103 125 910			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	6 669 239	6 669 239			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	41 508 154	41 508 154			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	151 303 303	151 303 303			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	151 303 303	151 303 303			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	151 303 303	151 303 303			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	151 303 303	151 303 303			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	151 303 303	151 303 303			
Capital de solvabilité requis	R0580	42 776 977				
Minimum de capital requis	R0600	10 694 244				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	354%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1415%				

F.7 Etat S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	30 514 817		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 906 949		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050	38 963 767		
Diversification	R0060	-16 645 131		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	57 740 402		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 108 214
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-16 071 639
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	42 776 977
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	42 776 977
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	4
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	

		Oui/Non
Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur un taux d'imposition moyen	R0590	2

		Avant le choc	Après le choc
Calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés (LAC DT)		C0110	C0120
IDA	R0600	0.00	7 371 109.40
IDA dus au report à nouveau	R0610		
IDA dus à des différences temporelles déductibles	R0620	0.00	7 371 109.40
IDP	R0630	8 700 529.51	0.00

		LAC DT
Calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés (LAC DT)		C0130
LAC DT	R0640	-16 071 638.91
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-15 440 380.51
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices futurs imposables	R0660	-631 258.40
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-15 440 380.51

F.8 Etat S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCR _{NL}	R0010	6 452 805	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	24 722 083
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	11 950 684	11 773 628
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCR _L	R0200		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	6 452 805	
Capital de solvabilité requis	R0310	42 776 977	
Plafond du MCR	R0320	19 249 640	
Plancher du MCR	R0330	10 694 244	
MCR combiné	R0340	10 694 244	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200 000	
Minimum de capital requis	R0400	10 694 244	